

**INVESTIR DANS LE
SECTEUR INDUSTRIEL**
en République Démocratique du Congo

Cahier Sectoriel

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère du Plan

Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

« ANAPI »



Cahier Sectoriel



INVESTIR DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

en République Démocratique du Congo

Kinshasa, Décembre 2018

3^{ème} Edition



Vue d'une cimenterie dans la Province du Kongo Central

SIGLES ET ABREVIATIONS

1. ANAPI : Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
2. CEPI : Cellule d'Etudes et de Planification Industrielle
3. CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
4. DGI : Direction Générale des Impôts
5. DPSI : Document de Planification et des Stratégies Industrielles
6. IE : Industrie d'Exportation
7. INPP : Institut National de Préparation Professionnelle
8. ISI : Industrie de Substitution aux Importations
9. GUCE : Guichet Unique de Création d'Entreprises
10. OPEC : Office National des Petites et Moyennes Entreprises-Congolaises
11. ONEM : Office National de l'Emploi
12. SEGUCE : Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur



SOMMAIRE

EDITORIAL

- I. Données administratives et socio-économiques sur la R.D. Congo ;
- II. Cadre légal, réglementaire et attributions du Ministère de l'Industrie ;
- III. Raisons d'investir dans le secteur de l'industrie en RDC ;
- IV. Etat des lieux du secteur ;
- V. Vision sectorielle du Gouvernement ;
- VI. Données du marché ;
- VII. Normalisation ;
- VIII. Parafiscalité liée au secteur industriel ;
- IX. Procédure de création d'entreprise et autres ;
- X. Climat des affaires ;
- XI. Sécurité et protection des investissements ;
- XII. ANAPI, partenaire privilégié pour vos projets d'investissement ;
- XIII. Situation macro-économique ;
- XIV. Projets à la portée de tous ;
- XV. Incitations accordées aux investisseurs ;
- XVI. Statistiques des projets agréés au Code des Investissements ;
- XVII. Quelques adresses utiles.





La République Démocratique du Congo dispose des atouts indéniables pour assurer l'écllosion des secteurs productifs afin de soutenir son industrialisation, et garantir à son économie les conditions de croissance durable et soutenue ; clé du développement socio-économique et de la lutte contre la pauvreté.

En dépit de son important potentiel économique, le secteur de l'industrie en R.D. Congo n'a pas connu le développement spectaculaire attendu. L'activité économique est essentiellement dominée par le secteur primaire (extraction des ressources naturelles, l'agriculture,...) au détriment du secteur secondaire (l'industrie manufacturière).

Conscient du rôle primordial du secteur industriel dans l'atteinte de la croissance inclusive, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a initié un certain nombre de réformes importantes susceptibles de garantir l'attractivité et la promotion des investissements industriels au pays.

De ce fait, et en sa qualité d'organe Conseil du Gouvernement en matière des investissements, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) a pour vision d'enrayer notamment la spirale de la pauvreté et bâtir

les fondements structurels pouvant conduire à *la croissance économique inclusive fondée sur la valorisation des ressources nationales*.

Ainsi, pour y parvenir, l'ANAPI s'appuie essentiellement sur la promotion des investissements qui développeront l'agro-industrie en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire et de réduire les importations des produits de base de manière à permettre l'accroissement des revenus, l'amélioration de l'approvisionnement des industries agro-alimentaires en matières premières et l'élargissement du marché intérieur des biens de consommation.

A côté de l'agro-industrie, l'ANAPI vise également la promotion des investissements dans les filières des matériaux de construction et des emballages.

En dehors des filières ciblées prioritairement par l'Agence, celle-ci est toujours disposée à offrir des facilitations et accompagnement aux projets d'investissement qui se présenteront dans d'autres filières telles que le recyclage des déchets, le textile, l'industrie pharmaceutique, etc.

Enfin, au travers de ce cahier, nous voulons exprimer notre profonde gratitude et notre sincère reconnaissance aux experts de l'ANAPI, du Ministère de l'Industrie et de la cellule d'Etudes et de Planification Industrielle, pour leur contribution considérable à l'élaboration de cet outil promotionnel.

Nous tenons également à remercier la Banque Africaine de Développement qui, au travers de son Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé et Création d'Emploi à financer l'impression de ce cahier.

« ANAPI », le partenaire idéal pour vos projets d'investissement en RDC.

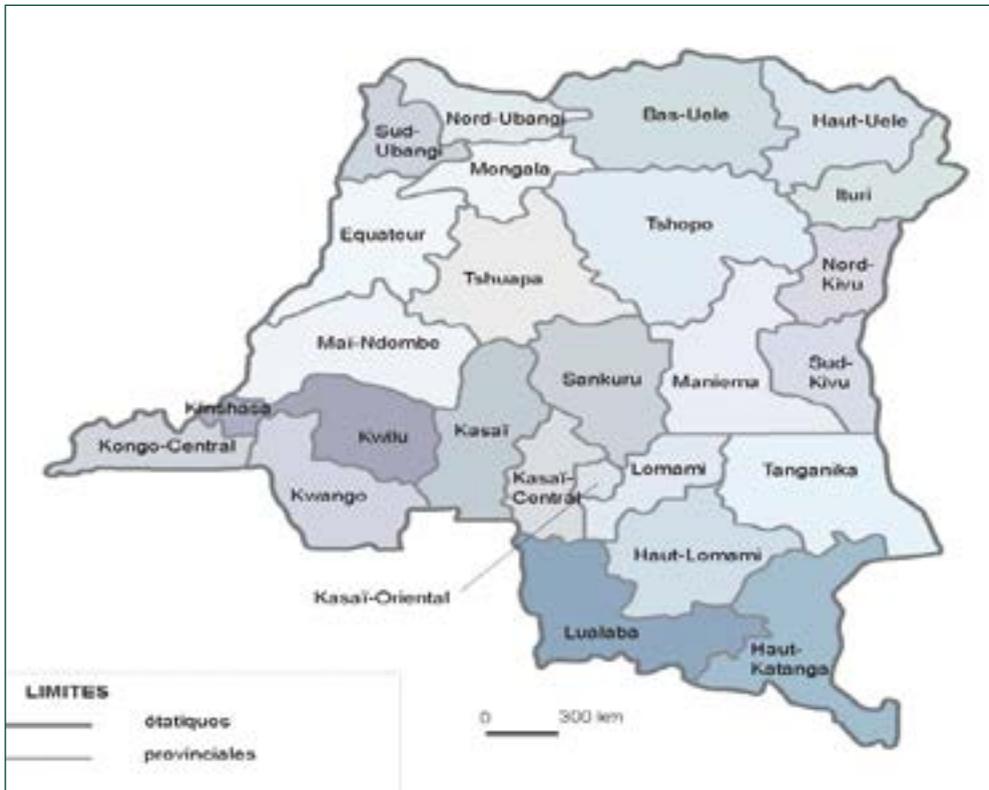
Anthony NKINZO Kamole

Directeur Général



I. DONNEES ADMINISTRATIVES ET SOCIO-ECONOMIQUES SUR LA R.D.CONGO

I.1. Carte administrative



I.2. Données administratives et socio-économiques

Dénomination officielle	République Démocratique du Congo
Superficie	2.345.410 km ² (37 km de côte atlantique)
Capitale	Kinshasa, siège des Institutions nationales avec statut de province
Système politique	Pluralisme politique

Décentralisation	Le pays comprend 26 provinces y compris Kinshasa et des Entités Territoriales Décentralisées qui sont les Villes (33), 145 territoires, 137 communes urbaines, 174 communes rurales, 471 secteurs, 264 chefferies et 5.908 groupements.
Principales villes (Estimation population) cfr ANNUAIRE INS 2015	Kinshasa (12.071.463), Lubumbashi (2.096.961), Kisangani (1.602.144), Matadi (301.644), Goma (1.101.306) et Bukavu (1.012.053) / Atlas des populations
Frontières	9.165 km, avec 9 pays voisins (République du Congo, Sud-Soudan, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie et Angola)
Position géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Au cœur de l'Afrique et point de jonction pour atteindre d'autres marchés de l'Afrique Centrale, de l'Ouest, de l'Est et du Nord ; - Membre de plusieurs Organisations Economiques régionales : SADC, CEEAC, COMESA et CIRGL ; - Membre de l'OHADA.
Population et densité	<ul style="list-style-type: none"> - 72.633.000 habitants ; - 31 hab/ km2. (Rapport PNUD 2016)
PIB (à prix courant) PIB/habitant Taux de croissance du PIB	<ul style="list-style-type: none"> - 36,4 milliards USD (2016) - 497,8 USD (2016) - 3,7 % (2017)
Monnaie nationale	Franc congolais
Langue officielle Langues nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Français - 4 langues nationales : Swahili, Tshiluba, Lingala et Kikongo
Religion	Etat laïc



Fuseau horaire	GMT +1 (Ouest) et GMT +2 (Centre et Est)
Climat	Tropical humide et tempéré - Cuvette centrale jusqu'à la côte : 16° C – 30 ° C - Nord : 20° C – 30,7° C - Est : 10° C – 23° C - Partie australe : 16° C – 29,8° C
Principaux types de sols, eaux, forêts et superficie en hectare	Kaolisols (215.819.332 ha), sols bruns tropicaux (553.925 ha), sols minéraux bruts (939.764 ha), sols tropicaux récents (12.690.719 ha), terres noires tropicales (924.747 ha), eau/réseau hydrographique (4.115.600 ha), forêt (155.000.000 ha)
Ressources disponibles pour l'industrie des matériaux de construction	Argile, Silice (quartz), Calcaires, Sable des rivières et des carrières, Fer, Grès, Bois, etc.
Ressources disponibles pour l'agro-industrie	- Réserves en eaux douces ; - Disponibilité des terres arables ; - Climat favorable aux activités agricoles, etc.

II. CADRE LEGAL ET ATTRIBUTIONS DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE

II.1. Cadre Légal

En RDC, le secteur de l'industrie est régi par les textes légaux et réglementaires ci-après :

- Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;
- Ordonnance n°75-221 du 22 août 1975 portant création d'un Comité National de Normalisation telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n°7-O17 du 19 janvier 1987 ;
- Loi n°82-001 du 7 janvier 1982 régissant la propriété industrielle ;



- Ordonnance n°89-173 du 7 août 1989 portant mesures d'application de la Loi n°82-001 du 7 janvier régissant la propriété industrielle
- Loi n°14/023 du 07 juillet 2014 fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle en difficulté ;
- Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements en République Démocratique du Congo ;
- Loi n° 14/022 du 07 juillet 2014 fixant le régime des Zones économiques spéciales (ZES) en République Démocratique du Congo (RDC).
- Décret n°13/049 du 06/10/2013 portant régime fiscal applicable aux entreprises éligibles au Partenariat Stratégique sur la chaîne de valeur

II.2. Attributions du Ministère de l'industrie

- Concevoir et piloter la politique et les stratégies de l'industrialisation du pays ainsi que l'intégration industrielle ;
- Encadrer l'installation et l'implantation des établissements industriels ;
- Promouvoir l'encadrement technique et la protection de l'industrie nationale ;
- Gérer la propriété industrielle et lutter contre la contrefaçon ;
- Elaborer et surveiller les normes tant pour les biens produits et consommés localement que pour ceux destinés à l'exportation ;
- Gérer la normalisation et la métrologie légale ;
- Procéder à l'inspection technique des établissements industriels ;
- Mettre en valeur l'espace productif national et promouvoir un environnement favorable aux affaires en collaboration avec le Ministère de l'Economie Nationale ;
- Promouvoir de nouvelles technologies appliquées à l'industrie en collaboration avec le Ministère de la Recherche Scientifique ;
- Réaliser des études industrielles sectorielles et produire des statistiques industrielles ;
- Protéger les marques, brevets et inventions tant nationales qu'étrangères ;
- Elaborer et mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Industrialisation (Plan d'opération) en collaboration avec les autres Ministères concernés ;



- Promouvoir les espaces industriels comprenant les zones industrielles (parcs industriels), les zones économiques spéciales, les corridors de développement ;
- Etablir une base de coopération industrielle et de transfert de technologies des procédés industriels innovants.

III. RAISONS D'INVESTIR DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL EN R.D.C

➤ La RDC, terre aux multiples potentialités d'investissement pour valoriser les investissements industriels :

- **Agro-industrie**

La RD Congo dispose de plus de 80 millions de terres arables dont moins de 10% sont actuellement exploités. La diversité des climats, appuyée par un important réseau hydrographique permet de pratiquer une gamme variée des spéculations agricoles.

Les étendues d'herbage et de savanes sont susceptibles de supporter un élevage de plus ou moins 40 millions de têtes de gros bétail. Les forêts tropicales qui occupent 135 millions d'hectares, soit 52% du territoire, constituent une réserve importante de biodiversité et de terres aménageables.

Alors que le potentiel d'irrigation est évalué à 4 millions d'hectares, actuellement cette pratique est encore modeste.

Le potentiel halieutique se trouvant dans les parties congolaises de l'océan atlantique, le fleuve Congo et l'ensemble des lacs est estimé à 707 000 tonnes de poissons par an.

- **Filière Matériaux de construction**

Présence de plusieurs matières susceptibles de relancer la filière matériaux de construction, à savoir :

- Calcaire ;
- Argile ;
- Moellon ;
- Silice ou quartz ;
- Fer ;
- Bois ;





Carrière de transformation des moellons en caillasse dans la Province du Kongo-Central

- **Filière Emballages**

La R.D.C dispose d'énormes potentialités pour développer la filière emballage. Au nombre de celles-ci, il y a lieu de citer :

- Bois ;
- Silice ;
- Hévéa ;
- Pétrole brut;
- Bauxite, etc.

➤ **Des Infrastructures de base en pleine réhabilitation et modernisation sur l'ensemble du pays**

Le mot-clé de la politique de développement de la R.D. Congo est la « Révolution de la Modernité » avec en toile de mire les infrastructures de base. De ce fait, plusieurs infrastructures de base subissent au quotidien des transformations considérables tant à Kinshasa qu'à l'arrière-pays.



En ce qui concerne l'énergie, la R.D. Congo dispose des ressources ci-après :

- 774 millions de Mwh de potentialité hydroélectrique (équivalent de 40 centrales nucléaires), soit 110.000 Mw
- Possibilités infinies de développer des sources d'énergies renouvelables : éolienne, solaire, biomasse, biogaz, etc.



➤ Une économie totalement libéralisée

Ce libéralisme permet aux investisseurs privés d'initier selon leur gré, des projets d'investissement dans les secteurs qui accusent un déficit criant dont celui de l'industrie.

➤ Une main d'œuvre abondante, qualifiée et bon marché

La population de la R.D. Congo est évaluée à plus de 70 millions d'habitants en 2016 dont 60% de jeunes de 14 à 25 ans.

En outre, le pays dispose de grandes Universités et Institutions d'Enseignement Supérieur où sont formés les cadres.

De ce fait, la plupart des Investissements Directs Etrangers installés en R.D. Congo recourent à l'utilisation de la main d'œuvre locale.



Site de l'Université de Kinshasa





La main d'œuvre congolaise dans un des chantiers en plein centre-ville de Kinshasa

➤ **Un vaste marché au cœur de l'Afrique**

Le marché intérieur de la R.D.Congo est estimé à plus de 80 millions de consommateurs.

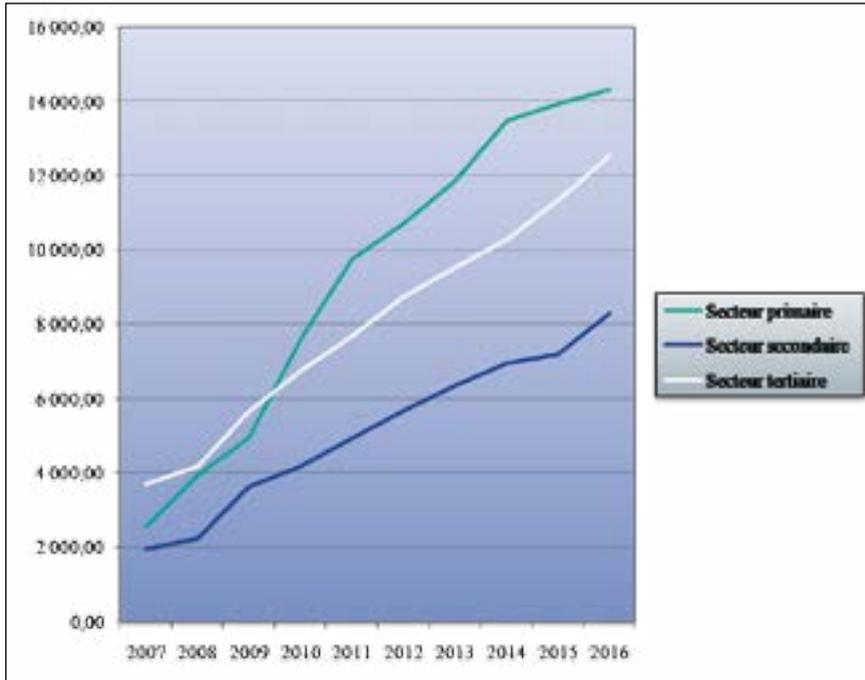
La position géographique stratégique du pays favorise l'extension de son marché intérieur vers les 9 pays voisins et les régions économiques dont le pays est membre. L'extension de la taille du marché oscille autour de 250 millions de consommateurs.

IV. ETAT DES LIEUX

Après la longue période de désindustrialisation suite aux pillages (1991 et 1993), aux guerres civiles, le pays connaît timidement la relance de son tissu industriel depuis l'an 2001.

Toutes choses restant égales par ailleurs, l'activité économique est dominée jusqu'à la fin 2016 par les activités des secteurs primaire et tertiaire. Le graphique ci-dessous sur l'évolution de la contribution de différents secteurs d'activités au PIB (2007-2016) peut en témoigner.

Graphique 1 : contribution des secteurs au PIB de 2007-2016



Source : *Elaboré à partir des données de la DEME/Ministère du Plan*

La localisation spatiale des activités industrielles en R.D.C révèle une certaine spécialisation régionale qui se présente sous forme de pôles de développement. Il s'agit de :

1. Kinshasa : activités industrielles à prédominance manufacturière ;
2. Haut-Katanga et Lualaba (Lubumbashi et Kolwezi) : activités d'extraction minière et de la métallurgie du cuivre, du cobalt, etc. ;
3. Haut-Uélé : activités d'exploitation de l'or ;
4. Kongo-Central : activités d'extraction pétrolière.

Le secteur industriel congolais comprend deux sous-secteurs, à savoir :

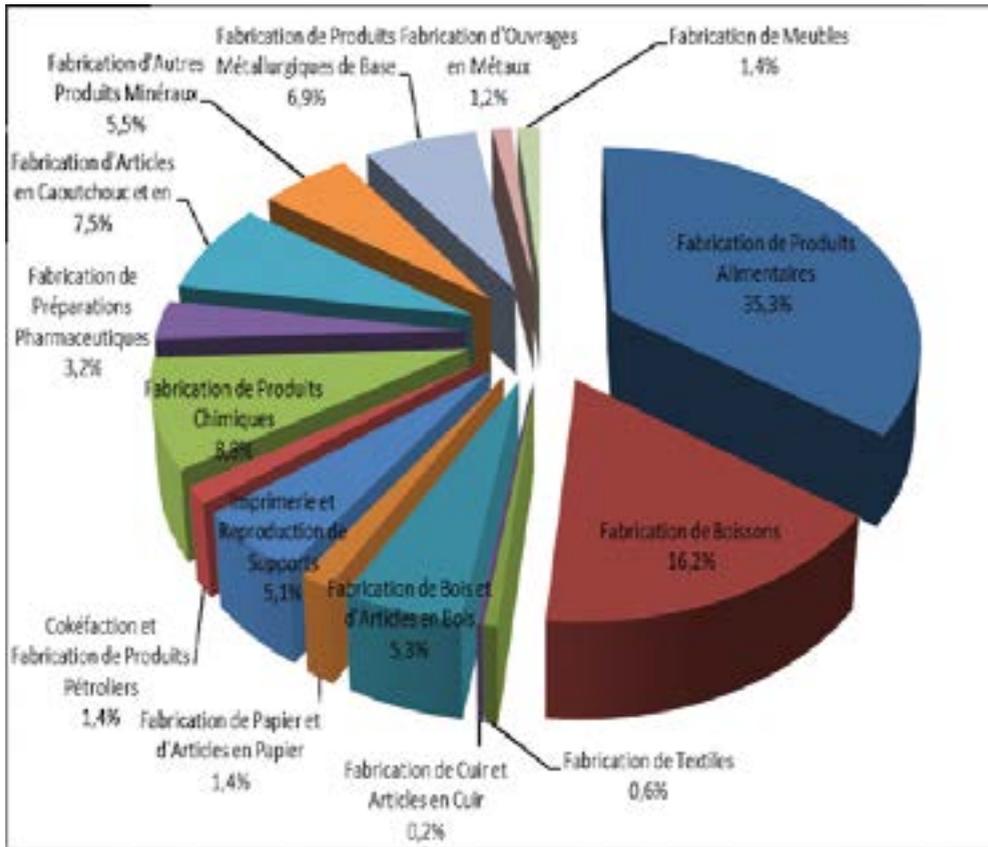
1. Sous-secteur primaire de première transformation comprenant essentiellement les industries minières d'extraction et de métallurgie, l'industrie du bois, de traitement des métaux non ferreux, etc.
2. Sous-secteur de transformation intermédiaire composé de l'ensemble des industries manufacturières.



cas de la branche de Fabrication de textiles et celle de Cuir et Articles en Cuir avec respectivement 0,6% et 0,2% des unités identifiées.

Il sied de signaler qu'en octobre 2018, le Ministre des PME au travers de l'OPEC a lancé à Kinshasa, « l'incubateur cuir ». Ce projet vise entre autres, à relancer la production locale en la matière.

Graphique 3 : Répartition de la proportion des entreprises industrielles en activité par branche

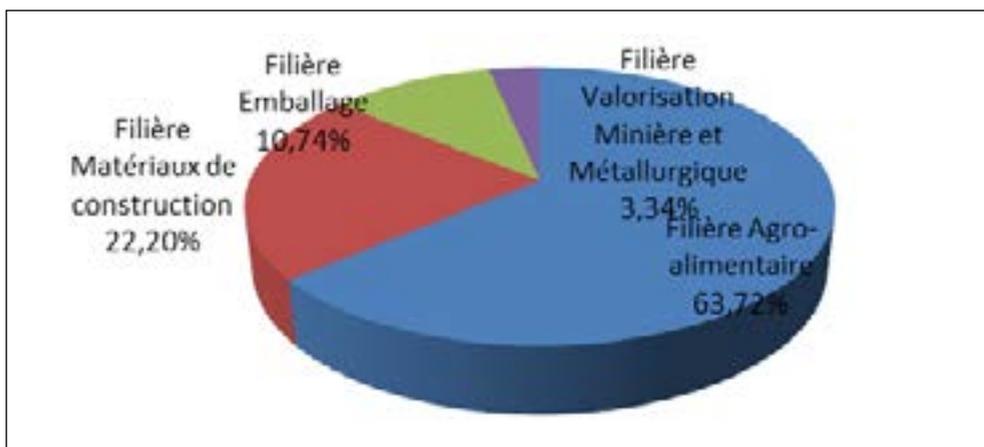


Source : CEPI

Concernant les filières prioritaires dans le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles (DPSI), la situation se présente comme suit : la filière agro-alimentaire regorge plus d'unités avec 63,7% ; suivi des filières matériaux de construction, emballage et valorisation minière avec respectivement 22,2% ; 10,74% et 3,3%. Cette répartition est illustrée dans le diagramme ci-dessous :



Graphique 4 : Proportion des entreprises industrielles en activité par filières prioritaires



Source : CEPI

- **Processus de l'implantation de la Zone Economique Spéciale pilote de Maluku en cours. Cette Zone présente les caractéristiques suivantes :**
 1. **La superficie totale : 885 ha dont 244 ha pour la phase de démarrage ;**
 2. **Les filières industrielles concernées par la ZES pilote de MALUKU sont les suivantes :**
 - l'agro-industrie ;
 - les matériaux de construction ;
 - les emballages ;
 - la transformation métallurgique.

La R.D.Congo dispose également d'autres projets d'érection des ZES dans les sites ci-après :

Tableau n° 1 : Ventilation des axes des ZES par activités

N°	Zones	Activités
1	Ouest Axe : Kinshasa-Inga-Mata-di-Banana	Hydroélectricité, exploitation pétrolière et de bauxite, industries manufacturières autour des ports maritimes de Matadi, Boma et Banana.
2	Centre Axe : Ilebo-Tshikapa-Kananga-MbujiMayi	Logistique de transport et industries agro-alimentaires
3	Sud Axe : Kolwezi-Likasi-Lubumbashi-Sakania	Industries lourdes et manufacturières axées sur le cuivre, le cobalt et autres.
4	Est Axe : Uvira-Bukavu-Goma-Beni-Bunia	Industries manufacturières et agroalimentaires.
5	Nord-Ouest Axe : Kisangani-Bumba-Mbandaka	Industries du bois et agro-industrie.

Source : Programme du Gouvernement 2012-2016, Kinshasa, mai 2012.

Par rapport à la zone Economique Spéciale Pilote de Maluku, le processus de recrutement de l'aménageur audit site est en cours.



D'après le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, DPSI en sigle, la part de différentes industries dans la Valeur ajoutée du secteur industriel se présente comme suit :

Groupe CITI	Industries	Classe CITI	Productions	Part de la production dans la valeur ajoutée du secteur industriel				
				Plus de 10%	De 5 à 10%	De 1 à 5%	De 0 à 1%	Production industrielle inexistante
10	Fabrication de produits alimentaires	1010	Viande fraîche et congelée, charcuterie			X		
		1020	Poissons congelés, surgelés, séchés, salés, marinés, mis en boîte					X
		1030	Traitement et conservation de fruits et légumes					
		1040	Huile de palme brute et raffinée, autres huiles, margarine, graisses végétales			X		
		1050	Produits laitiers					X
		1061	Travail des grains			X		
		1062	Fabrication de produits amylacés					X
		1071	Boulangerie, pâtisserie, biscuiterie			X		
		1072	Sucre				X	
		1073	Fabrication de cacao, chocolat et confiserie					X
11	Fabrication de boissons	1079	Torréfaction du café, café moulu				X	
		1080	Aliments pour bétail					X
		1103	Bière					
		1104	Boissons gazeuses et eaux minérales			X		



Groupe CITI	Industries	Classe CITI	Productions	Part de la production dans la valeur ajoutée du secteur industriel				
				Plus de 10%	De 5 à 10%	De 1 à 5%	De 0 à 1%	Production industrielle inexistante
12	Fabrication de produits à base de tabac	1200	Cigarettes	X				
13	Fabrication de textiles	1311 à 1399	Textiles					X
14	Fabrication d'articles d'habillement	1410 à 1430	Articles d'habillement					X
15	Fabrication de cuir et d'articles en cuir (chaussures)	1511 à 1520	Cuir, articles de cuir, chaussures					X
16	Production de bois et d'articles en bois (sauf meubles)	1610 à 1629	Planches, feuilles de placage lames de parquet Contreplaqués, bois de charpente, menuiseries du bâtiment		X			
17	Fabrication de papier et d'articles en papier	1701	Pâte à papier et carton					X
		1702	Cartons ondulés et emballages en papier et carton				X	
		1709	Autres articles en papier et carton				X	
18	Imprimerie et reproduction de supports enregistrés	1811	Supports imprimés et enregistrés			X		
19	Cokéfaction et fabrication de produits pétroliers raffinés	1910	Cokéfaction					X
		1920	Produits pétroliers raffinés					X



Groupe CITI	Industries	Classe CITI	Productions	Part de la production dans la valeur ajoutée du secteur industriel				
				Plus de 10%	De 5 à 10%	De 1 à 5%	De 0 à 1%	Production industrielle inexistante
20	Fabrication de produits chimiques	2011 à 2013, 2030	Produits chimiques de base, engrais et de produits azotés, plastiques et caoutchouc synthétique sous forme primaire, fibres synthétiques ou artificielles					X
		2022	Peintures et vernis				X	
		2023	Savons, détergents, cosmétiques		X			
		2029	Explosifs, Allumettes			X		
21	Fabrication de préparations pharmaceutiques	2100	Préparations pharmaceutiques, de produits chimiques à usage médical et de produits d'herboristerie				X	
		2211	Pneumatiques et chambres à air				X	
22	Fabrication d'articles en caoutchouc et plastiques	2220	Articles en matières plastiques		X			
		2310	Verre et d'articles en verre				X	
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2392	Matériaux de construction en argile					X
		2393	Autres articles en porcelaine et en céramique					X
		2394	Ciment, chaux et plâtre					X
		2395	Ouvrages en béton, en ciment et en plâtre					X
24	Fabrication de produits métallurgiques de base	2396	Pierres taillées et façonnées					X
		2410	Sidérurgie et première transformation de l'acier				X	



Groupe CITI	Industries	Classe CITI	Productions	Part de la production dans la valeur ajoutée du secteur industriel				
				Plus de 10%	De 5 à 10%	De 1 à 5%	De 0 à 1%	Production industrielle inexistante
		2420	Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux	Comptabilisée avec le secteur minier ²				
		2431	Fonderie de métaux ferreux				X	
		2432	Fonderie de métaux non ferreux				X	
25	Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel)	2511 à 2599	Ouvrages en métaux				X	
26	Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques	2160 à 2680	Ordinateurs, articles électroniques et optiques				X	
27	Fabrication de matériels électriques	2710 à 2790	Matériels électriques				X	
28	Fabrication de machines et matériels NCA	2811 à 2829	Machines et matériels pour l'agriculture, les mines, l'industrie, etc.				X	
29	Construction de véhicules automobiles, remorques et semi remorques	2910 à 2930	Véhicules automobiles, remorques et semi remorques					X



Groupe CITI	Industries	Classe CITI	Productions	Part de la production dans la valeur ajoutée du secteur industriel				
				Plus de 10%	De 5 à 10%	De 1 à 5%	De 0 à 1%	Production industrielle inexistante
30	Fabrication d'autres matériels de transport	3011	Barges et pousseurs pour le transport fluvial			X		
		3020 à 3099	Matériel ferroviaire, motos, bicyclettes, etc.					X
31	Fabrication de meubles	3100	Meubles					X
32	Autres activités de fabrication	3211 à 3290	Produits divers				X	
33	Réparation et installation de machines et de matériel	3311 à 3320	Réparation et installation				X	

Source : Ministère de l'Industrie, Document de la Politique et des Stratégies Industrielles de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2011.



V. VISION SECTORIELLE ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'industrie est l'un des secteurs prioritaires du Gouvernement à l'instar de l'Agriculture, des infrastructures, de l'énergie, de la santé, de l'enseignement, de l'habitat, des hydrocarbures, etc.

La vision du Gouvernement par rapport au secteur de l'industrie, se présente comme suit :

• VISION DU DPSI

La vision du DPSI qui découle des orientations du PNSD consiste à contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive en dotant le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondée sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents.

• ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Le Gouvernement va soutenir conjointement les (IE) industries d'exportation et celles pouvant garantir la substitution des importations par des produits générés localement (ISI), tout en concentrant ses efforts sur des industries stratégiques (**industries minières, agro-industrielles et métallurgiques**) déterminées. Dans la quasi-totalité des segments d'activité de l'économie, le gouvernement favorisera à travers le Plan de Développement Industriel, l'élargissement de la chaîne de création des valeurs à l'intérieur du pays. Il importe de noter que cet élargissement débouchera sur une plus grande création d'emplois compte tenu des effets qu'il aura sur les interactions horizontales et verticales entre les secteurs et unités de production. Un accent particulier sera mis sur la normalisation, la métrologie légale et la propriété industrielle (licence, marque déposée, brevet, ...).

Quant aux industries en péril ou en cessation d'activités, il sera question d'appliquer la loi relative à leur sauvetage avec en amont comme préalable le démarrage des travaux de la cartographie industrielle nationale. Les actions à envisager dans ce cadre sont l'intégration des industries faisant partie des filières prioritaires choisies et la promotion d'une classe d'entrepreneurs nationaux avec une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin (facilitation de l'accès aux facteurs de production et capital financier). Le gouvernement s'emploiera à faire respecter les normes environnementales dans le processus de redynamisation de



l'industrie ainsi que dans le processus d'industrialisation intensive projeté pour 2030. Il veillera, par ailleurs, à une gestion plus efficace des déchets industriels, notamment par voie de recyclage.

VI. DONNEES DU MARCHÉ

VI.1. Estimation des parts du marché congolais revenant au secteur industriel formel, informel et aux importations

		Informel				Industrie				Importation			
1010	Traitement et conservation de viande	45%				5%				50%			
1020	Poissons congelés, surgelés, séchés, fumés, salés, marinés, mis en boîte	68%								2%			
1040	Huile de palme brute et raffinée, autres huiles, margarine, graisses végétales	38%				24%				38%			
1061	Farine de froment					62%				38%			
1071	Boulangerie, pâtisserie, biscuiterie	10%				85%				5%			
1072	Sucre					40%				60%			
1103	Bière					90%				10%			
1104	Boissons gazeuses et eaux minérales					90%				10%			
1200	Cigarettes					83%				17%			
1610 à 1629	Planches, feuilles de placage lames de parquet Contreplaqués, bois de charpente, menuiseries du bâtiment	30%				70%							
1702	Cartons ondulés et emballages en papier et carton					40%				60%			
1709	Autres articles en papier et carton					40%				60%			
1811	Supports imprimés					70%				30%			
2022	Peintures et vernis	20%								80%			
2023	Savons, détergents, cosmétiques	10%				65%				25%			
2100	Préparations pharmaceutiques	10%				10%				80%			
2211	Pneumatiques et chambres à air	10%								90%			
2220	Articles en matières plastiques					50%				50%			
2310	Bouteilles et bocaux					90%				10%			
2394	Ciment					65%				35%			
2511 à 2599	Ouvrages en métaux	2%				1%				97%			

Source : Ministère de l'Industrie, Document de la Politique et des Stratégies Industrielles de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2011.

VI.2. Industrie des matériaux de construction

VI.2.1. Industrie du ciment

Le ciment constitue un produit important dans le cadre de la reconstruction nationale. Alors que sa production est encore très faible au pays, ce dernier dispose de nombreuses potentialités pouvant favoriser un redressement sensible de ce secteur. Ci-après quelques données de ce marché :

Compte tenu de la diversité des matières premières, trois types de ciment peuvent être produits en R.D.C, à savoir : le ciment pouzzolanique, le ciment Portland et le ciment métallurgique.

I. CARTOGRAPHIE DES CIMENTERIES EN RDC



Tableau 1 : sites des matières premières

N	Provinces	Localisation	Matières premières	Réserves	Infrastructures existantes
1	Kongo- Central	Mbanza Ngungu à Songolo (Luflu/Kimpese à InkisiNkolo	calcaire et argile	Enorme réserve	- Routes, nationale no 1, voie ferrée, barrage d'Inga, Zongo1 et 2
2	Haut-Katanga, Tanganyika	Lubudi, Kambimba, Kalemie, Kundelungu à Shinkolobwe	calcaire et argile	100 millions de tonnes de calcaires	- Routes et voie ferrée et voie lacustre, plusieurs barrages dont Inga, barrage de seke, Nzilu, Kabiba, plusieurs sites hydroélectriques identifiés
3	Haut-Uele et Tshopo	Maiko, Songa, Uma, dans le bassin de la Tshopo , Buta	calcaire et argile	839 522 212 tonnes de calcaire sur la profondeur de 20 mètres à Maiko	- Voie fluviale, routes, barrage de Tshoko et plusieurs sites hydroélectriques identifiés
4	Kasai -Oriental	le bassin de la rivière Lubilanjji	calcaire et argile	165 millions de tonnes de calcaire	- Routes et voies ferrées plusieurs sites hydroélectriques identifiés,
5	Sud Kivu	à Katana	calcaire et argile	-	- Voies routières, lacustres, centrale de Ruzizi et quelques sites hydroélectriques identifiés
6	Nord-Kivu	Ruwenzori	Lave volcanique, calcaire et argile	-	- Voies routières, lacustres, centrales de Ruzizi et MATEBA et quelques sites hydroélectriques identifiés

Source : CEPI, résultat de l'enquête industrielle, 2017



Tableau 2 : Principaux producteurs, type de ciment, Capacité installée

N°	Société	Localisation des usines	Capacités installées en tonnes	Type de ciment	Observation
1	CILU	LUKALA	420 000/ an	Ciment portland	En activité
2	CINAT	KIMPESE	300 000 /an	Ciment portland	En arrêt d'activité
3	CIMENKAT	LUBUDI	300 000/an	Ciment portland et ciment métallurgique	En arrêt d'activité
4	CIMENT LACS OU INTERLAC	KALEMIE	48 000/an	Ciment portland	En activité
5	GCM - CCC	LIKASI	420/j	Ciment portland	En arrêt d'activité
6	CIMETERIE DE KATANA	KATANA	12 000/an	Ciment portland	En arrêt d'activités
7	CIMKO	SONGOLOLO	1.100.000T/an	Ciment portland	En activité depuis décembre 2016
8	NYIRANGONGO	GOMA	2,5T/j	Ciment portland pouzzolane	En activité depuis juillet 2014
9	PPC	MALANGA	1.200.000T/an	Ciment portland	En activité depuis 2017

Source : CEPI, enquête industrielle 2017



Tableau 3 : Statistiques de production du ciment en RDC Ciment portland/ tonne/ par acteur de 2002 à 2012

Entreprise	2002	2003	2004	2005	2006	22007	22008	22009	22010	2011	2012
CILU	206397	239402	317479	396633	412346	400173	300295	355688	385180	365616	399939
CINAT	27545	71213	77830	10225	100612	113317	106389	80851	61446	14883	1962
CIMENLAC	-	-	21315	22841	20566	31372	34175	16794	23505	40428	31820
CIMENKAT	15766	15367	15984	2631	2020	1579	5756	1972	1984	-	-
TOTAL	249708	325982	432608	523999	535544	546441	446615	455305	472115	420928	433721

Source : ANAPI-à partir des données de l'Enquête CEPI, février 2013

Tableau 4 : Statistiques de production du ciment en RDC Ciment portland/tonne/ par acteur de 2013 à 2017

Entreprise	2013	2014	2015	2016	2017				Total
					janv.	févr.	mars	avril	
CILU	397.916	280.524	361.224	195.207	7.540	11.101	18.939	18.108	55.688
CINAT	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	E En arrêt	E arrêt
CIMENLAC	34.448	45.140	32.000	17.876	nc	nc	nc	nc	nc
CIMENKAT	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt	En arrêt
CIMKO	-	-	-	45.453	22.413	35.824	56.228	54.190	168.655
NYIRANGONGO	-	226	1.242	926					440
PPC					nc	nc	nc	nc	nc
TOTAL	432.364	325.890	394.466	259.462					224.783

Source : ANAPI-à partir des données de l'Enquête CEPI, février 2017



Tableau 5 : Evolution de la production, des exportations et de la consommation intérieure de ciment en tonnes

Années	Production			Consommation		
	Ciment portland	Ciment métallurgique (produit par Ciment Kat seule)	Total production ciment	Exportation(ciment portland en République du Congo et RCA)	Consommation Locale (ciment portland et ciment métallurgique deux qualités)	Total
2002	233943	15766	249708	61660	187257	248917
2003	310615	15367	325982	64815	267848	332663
2004	416624	15984	432608	71555	329648	401203
2005	521368	2631	523999	76858	452721	529579
2006	533524	2020	535544	80820	452685	533505
2007	544862	1579	546441	56439	476909	533347
2008	440859	5756	446615	33408	374112	407520
2009	453333	1972	460344	62723	369004	431727
2010	470131	1984	472115	48444	403738	452182
2011	420928	-	420928	37958	344154	382112
2012	433721	-	433721	29800	347209	377 009

Source : ANAPI-à partir des données de CEPI, 2013



Tableau 6 : Evolution des prix ex-usine de la tonne (en CDF)

Entreprise	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CILU	52034 CDF	58088	50652	52237	53242	66847	95779	130799	346964	409735	221308
CINAT	48894 CDF	57420	52520	56703	67901	74703	78559	113815	285128	193200	193200
CIMENLAC	---	-	--	---	---	-----	----	743325	1367905	----	---
CIMENKAT	--	-	---	---	----	----	-----	---	----	-----	----
TOTAL	50464	57754	51586	54470	60572	70775	86371	125003	163849	184076	2499649

Source : ANAPI-à partir des données de l'Enquête CEPL, février 2013

Tableau 7 : évolution des prix ex - usine de la tonne/acteurs en USD de 2013 à 2017

Entreprise	2013	2014	2015	2016	2017
CILU				196	150
CIMKO				150	150
CIMENLAC	210,845	210,845	234,450	214,55	214,55
NYIRANGONGO	-	270	270	270	186
TOTAL					

Source : ANAPI-à partir des données de l'Enquête CEPL, MAI 2017



Il sied de signaler qu'actuellement, le prix ex usine d'une tonne de ciment en RDC varie entre 150 à 270 dollars américains.

DEMANDE DU CIMENT 2007-2014

La consommation spécifique actuelle du ciment en RDC oscillerait autour de 35 kg par habitant et par an. La demande nationale est évaluée à plus ou moins 3 500 000 tonnes par an.

Selon les études disponibles au niveau des Ministères de l'Industrie, Economie et Commerce, les besoins de notre pays, auxquels on peut joindre ceux de la ville voisine de Brazzaville, se présentent comme suit :

Classement	Zones	Couverture	Quantité / an
1	Ouest	Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu et Brazzaville	1.300.000 Tonnes
2	Sud	Kasaï et Katanga	1.000.000 Tonnes
3	Est	Maniema Sud-Kivu, Nord-Kivu et	500.000 Tonnes
4	Nord	Equateur et Province Orientale	300.000 Tonnes
Total		3.100.000 Tonnes	

Source : Ministère de l'Industrie

Tableau 8 : Evolution des exportations et de la consommation locale de ciment (en tonnes)

Années	Demande du ciment		
	Exportation (ciment portland en République du Congo et RCA)	Consommation Locale (ciment portland et ciment métallurgique)	Total
2002	61660	187257	248917
2003	64815	267848	332663
2004	71555	329648	401203
2005	76858	452721	529579
2006	80820	452685	533505
2007	56439	476909	533347
2008	33408	374112	407520
2009	62723	369004	431727
2010	48444	403738	452182
2011	37958	344154	382112
2012	29800	347209	377009

Source : CEPI, 2013



➤ **LES PAYS DE PROVENANCE DU CIMENT ET DES MATIERES PREMIERES**

MARCHANDISES	IMPORTATEURS	PAYS DE PROVENANCE / pays d'origine
GYPSE	Cimenterie de Lukala	Arabie Saoudite
Gypse	Cimenterie de Lukala	Arabie Saoudite
Gypse naturel	Cimenterie de Lukala	Arabie Saoudite
Gypse naturel	Cimenterie de Lukala	Arabie Saoudite
Gypse naturel	Cimenterie de Lukala	Arabie Saoudite
ciment blanc	Ets HighiAnder	Arabie Saoudite
ciment blanc	Ets HighiAnder	Arabie Saoudite
ciments colle	Ets HighiAnder	France
autres ciments blancs	société PANACHE	Arabie Saoudite
ciments blancs	Ets banamboka	France
Ciments portland cent	SOGEA SATON	Arabie Saoudite
Ciments portland cent	SOGEA SATON	Arabie Saoudite
Ciments blancs	ETS SA Dialo	France
Ciments	AFSDFP	Arabie Saoudite
Ciment Blanc	ETS CEMIX	France
Ciment Portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment Portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment Portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment Portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment Portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment Blanc même colore	SOCIETE BRICO CENTER	France
Ciments Blancs	ETS SA-DIALLO	France
Ciments Blancs	IBRAHIMA DIALLO	France
Ciment	RUBAMIN SPRL	Arabie Saoudite
Ciment colle	NOUR COMPAGNIE	USA
Ciment blanc	ETS HIGHI ANDER	Arabie Saoudite
Ciment blanc	ETS HIGHI ANDER	Arabie Saoudite
Ciment blanc	ETS HIGHI ANDER	Arabie Saoudite
Ciment blanc	ETS CDMC	France
Ciments blancs même color	SOCIETE BRICO CENTER	France
Ciments blancs	ETS SA-DIALLO	France
Ciments blancs	IBRAHIMA DIALLO	France



Ciments blancs	IBRAHIMA DIALLO	France
Ciment blanc	ETS HIGHI ANDER	Arabie Saoudite
Ciment blanc	ETS HIGHI ANDER	Arabie Saoudite
Ciment col	ETS HIGHI ANDER	France
Carreaux	ETS HIGHI ANDER	France
Ciments blancs	BANA MBOKA	France
Ciment blanc	ETS CEMIX	France
Ciment portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment portland	TENKE FUNGURUME	Arabie Saoudite
Ciment blanc même coloré	SOCIETE BRICO CENTER	France
Ciments blancs	ETS SA-DIALLO	France
Ciments blancs	IBRAHIMA DIALLO	France
Ciment portland	CF congo	Arabie Saoudite
Ciments portland	ETS HIGHLANDER	Arabie Saoudite
Ciment portland	MUMI SPRL	Arabie Saoudite
Ciment portland	QUINCAILLERIE CENTRALE	Arabie Saoudite
Ciment portland	TRANSGAZELLE	Arabie Saoudite
Ciments blancs	ETS HIGHLANDER	Arabie Saoudite
Ciments blancs	MUHIMA ZAHIMA	Arabie Saoudite
Ciments blancs	STOCKAGE PETROLIER DU KA	Arabie Saoudite
Ciments blancs	ETS MARDINI	France
Ciments blancs	IBRAHIMA DIALLO	France
Ciments blancs	LAFARGE CEMENTS CONGO	France
Ciments hydrauliques	COMOSH SPRL	Arabie Saoudite
Ciments hydrauliques	EGM FORREST	Arabie Saoudite
Ciments hydrauliques	ENGEN DRC	Arabie Saoudite
Ciments hydrauliques	FERME GDK	Arabie Saoudite
Ciments hydrauliques	STL	Arabie Saoudite
Ciments hydrauliques	SOCIMEX	Arabie Saoudite
Ciments hydrauliques	STOCKAGE PETROLIER du K	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	TENKE FUNGURUME	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	TRANSGAZELLE	ARABIE SAOUDITE



Ciments hydrauliques	ETS SOMAPAL	CHINE
Ciments hydrauliques	STE PASS PARTOUT	CHINE
Ciments hydrauliques	AFRICA CONSULTING & INV.	FRANCE
Ciments hydrauliques	LAFARGE CIMENTS AU CONGO	FRANCE
Ciments hydrauliques	ORGAMAN SPRL	FRANCE
Ciments hydrauliques	SOKIN	FRANCE
Ciments blancs	ETS MARDINI TRANSIT	France
Ciment blancs	IBRAHIM DIALLO	France
Ciments blancs	LAFARGE CIMENTS CONGO	France
Ciments hydrauliques	COMOSH	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	EGM DORREST	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	ENGEN RDC	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	FERME GDK	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	STL	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	SOCIMEX	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	STOCKAGE PETROLIER DU K	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	TENKE FUNGURUME	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	TRANS GAZELLE	ARABIE SAOUDITE
Ciments hydrauliques	Ets SOMARAL	Chine
Ciments hydrauliques	STE PASS PARTOUT	Chine
Ciments hydrauliques	AFRICA CONSULTING & INVEST	France
Ciments hydrauliques	LAFARGE CIMENTS CONGO	France
Ciments hydrauliques	ORGAMAN SPRL	France
Ciments hydrauliques	SOKIN	France

Source : CEPI, 2013



VI.3. Industrie des verres à vitres et céramiques

Ce sous-secteur est caractérisé par les éléments suivants :

- Disponibilité d'énormes quantités de matières premières (silice ou quartz) dans plusieurs parties de la République dont l'arrière-pays de la ville de Kinshasa.
- Possibilité d'implanter ce type d'industries à travers les provinces telles que : Kinshasa, Kongo-Central, Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Uele et les Kasai.
- Aucune barrière d'entrée pour les nouveaux investisseurs dans ce type d'industrie, le marché étant largement ouvert.
- La satisfaction des besoins du marché intérieur se fait encore à partir des importations (2017).

VI.4. Industrie agro-alimentaire

Il s'agit d'une filière à forte valeur ajoutée susceptible de contribuer de manière significative à la croissance inclusive, à l'autosuffisance alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et de richesses, etc.

La R.D.Congo dispose de nombreux atouts pour le développement de l'industrie agro-alimentaire, à savoir :

- Diversité de climats, conjuguée à une hydrographie très dense, propice à toutes sortes de valorisations agro-alimentaires ;
- 80 millions d'hectares de terres arables ;
- Pluviométrie très importante, soit 1000 mm/an ;
- Déficit de l'offre nationale. Plus de 80% des produits agro-alimentaires consommés dans les grandes villes du pays sont importés ;
- Les importations en valeur relative, de quelques produits de la filière Agro-industrie consommés en R.D.Congo se présentent comme suit :
 1. Blé : 100%;
 2. Mais : 20%
 3. Riz : 90%, etc.

Ces données attestent l'existence d'une part importante du marché intérieur en faveur des nouveaux investisseurs dans cette filière.





Dépôt d'une usine agro-alimentaire dans la Province de l'Equateur.

VI.4.1. Sous-filière huile de palme

Comme le démontre la figure ci-après, la production et l'exportation de l'huile de palme ont connu des baisses drastiques d'année en année, d'où le recours aux importations pour faire fonctionner les usines existantes.

Graphique 5 : Evolution des exportations et des productions d'huile de palme de la RDC



Source : Euro Consultant, Etude sur le panorama et les opportunités de l'industrie 2010 en RDC, 2009-2011.

Dès lors, les objectifs stratégiques de cette sous-filière sont les suivants :

- Augmenter la production d'huile de palme ;
- Elargir la capacité de production et de raffinage des huiles (graisses) alimentaires ;
- Augmenter la capacité du marché national des produits alimentaires et produits de toilette.

Palmeraie dans la Province de Bandundu



VI.4.2. Sous-filière transformation des fruits

Sous-filière fruits

Le tableau suivant renseigne sur la production des fruits frais en RDC entre 2007 et 2009.



Tableau 10 : Production congolaise de fruits frais (en tonnes)

Désignation	FAO 2007(1)	SNSA 2009(2)
Plantains	1.204.430	-
Bananes	314.920	-
Ananas	195.000	199.460
Avocats	62.000	60.110
Mangues	200.000	210.190
Oranges	-	181.141
Papayes	219.840	223.770

Source : Ministère de l'industrie, DPSI 2011

Ainsi, les objectifs de cette sous-filière sont les suivants :

- Valoriser la transformation des fruits, légumes et manioc dans toutes les Provinces du pays ;
- Donner une valeur ajoutée aux fruits et légumes avec des emballages normalisés ;
- Limiter l'exode rural par la création d'emplois directs et indirects ;
- Réduire les importations des jus à base de fruits ;
- Exporter des produits à haute valeur ajoutée et génération des réserves de change.

Tableau 11 : Importations de conserves de fruits en RDC

	Valeur en USD	Tonnage
2008	40.598.138	60.889.531
2009	43.483.627	47.704.731

Source : Ministère de l'Industrie, DPSI 2011.

VI.4.3. Sous-filière manioc

Le manioc est un aliment de base en R.D. Congo. Sa production à grande échelle est envisageable compte tenu des espaces cultivables. En outre, sa transformation est susceptible de favoriser les chaînes de valeur locale et l'exportation des produits à base de manioc vers les marchés d'Europe et d'Amérique.



Ci-après le tableau de la production du manioc dans les différentes provinces de la R.D.C.

Tableau 12 : Evolution de la production de manioc (en tonnes)

PRODUITS	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Manioc	31 263 811	32 138 534	33 033 366	33 938 252	34 867 925	34930687

Source : Ministère de l'Agriculture, Service Nationale des Statistiques Agricoles (SNSA), Kinshasa 2016.

VI.5. Industrie minière et métallurgique

La R.D.Congo est un géant mondial en matière des mines. C'est à juste titre qu'elle est appelée « scandale géologique ».

Ce secteur est caractérisé par :

- Diverses potentialités représentant plus de 1.100 différentes substances minérales ;
- Le pays possède 34% des réserves mondiales connues de coltan et 10% de réserves de cuivre ;
- Toutes les provinces du pays peuvent se prévaloir de détenir des richesses minières.



Le tableau suivant illustre cette réalité et présente en même temps les différents minerais que regorgent les sous-sols de toutes les Provinces de la RDC.



Tableau 13 : Potentialités minières de la R.D. Congo par Province avant le découpage territorial

Province	Minéraux
Bandundu	Diamant, pétrole, kaolin, argile
Bas-Congo	Bauxite, pyroschite, calcaire, phosphate, vanadium, diamant, or, cuivre, plomb, zinc, manganèse, marbre, granite noire et rose, sel gemme, fer, argile gypse, talc, silice, kaolin, baryte, schiste bitumineux.
Equateur	Fer, cuivre et minéraux associés, or, diamant, calcaire, kaolin, argile, granite, niobium, ocre.
Province Orientale	Or, diamant, fer, argent, argile, cuivre, kaolin, niobium, ocre, schiste bitumineux, talc.
Kasaï Oriental	Diamant, fer, argent, nickel, étain, argile, chrome, cobalt, cuivre, or, kaolin, talc.
Kasaï Occidental	Diamant, or, manganèse, chrome, nickel, argile, cobalt, platine, cuivre, fer, kaolin, plomb.
Katanga	Cuivre et métaux associés, cobalt, manganèse, calcaire, uranium, charbon, niobium, or, platine, lithium, talc, tantale, wolfram, zinc, argile, bismuth, cadmium, germanium, cassitérite, fer, granite, gypse, kaolin, monazite, saline, béryl (émeraude), saphir,
Nord-Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, béryl, tungstène, manganite, argile, bastnaésite, charbon, granite, monazite, niobium, platine, wolfram, tantale.
Sud-Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, saphir, amblygonite, argent, argile, bastnaésite, béryl, bismuth, diamante, diatomite, monazite, wolfram, zinc, tantale.
Maniema	Étain, diamant, cassitérite, or, amblygonite, lithium, argile, cuivre, fer, kaolin, manganèse, columbium, plomb, talc, tantale, wolfram.
Kinshasa	Argile, silice, kaolin, grès arkosique.

Source : CTCPM, Guide de l'investisseur du secteur des mines et hydrocarbures, Kinshasa, juin 2003.

Avec le cobalt, ressource indispensable pour le développement de la voiture électrique, la République Démocratique du Congo est au cœur d'un enjeu industriel stratégique.

VI.6. Industrie d'emballage

Les rôles de l'industrie de l'emballage en République Démocratique du Congo sont de trois ordres :

- au niveau de la **chaîne logistique**, les emballages constituent un moyen de **maîtriser la chaîne de distribution** ;
- au niveau des **opérateurs** des biens de grande consommation, ils visent aussi à **préserver la qualité de leurs produits** ;
- au niveau des utilisateurs et du **consommateur final**, ils leur offrent une **commodité** traduite par des avantages tels que l'information, le gain de temps et l'achat de produits de qualité et la facilité d'utilisation en fonction de leurs besoins.

La filière emballage est l'une des priorités du secteur industriel en R.D.Congo, étant donné qu'elle favorise la conservation et la commercialisation des produits.

La situation de ce marché se présente comme suit :

- La filière est peu développée dans la mesure où, elle est en quête d'investisseurs alors que la demande solvable existe bel et bien dans le secteur minier (big bag pour le transport des minerais) ;
- Il faut ranger dans cette filière les activités de l'industrie du plastique, de la décoration, du papier-carton, de la transformation d'emballage métallique et des fibres ainsi que de l'emballage en verre ;
- Le secteur de la verrerie est représenté par l'unique acteur, « Bouteillerie de Kinshasa » en sigle « Boukin », qui fournit principalement les brasseries et limonaderies de Kinshasa, des provinces environnantes et du Congo-Brazzaville en bouteilles ;
- Le besoin des bocaux en verre est un marché de masse pouvant garantir un volume important ;
- Ce marché concerne la conservation et le transport de produits transformés tels que le miel, les condiments/sauces, les confitures, etc ;
- Même s'il est cassable, l'emballage en verre offre une qualité d'hygiène et une résistance à la température inégalable ;



Tableau n°14 : Liste des acteurs actifs dans la filière emballage

Sous-filière	N acteurs	Poids des sousfilères (% acteurs)	Dénomination des acteurs actifs
N°1 : Plastique	9	36	Amerplast, Francoplast, Industries Aeratham, Intraplast, Kintainers, Kotecha, Multiplast, Nodaplast, Plastica
N°2 : Imprimeries – Etiquettes	5	20	Technoprint, Dispromalt, Imprimerie KinPresse, Iyav-Muyet, TechnotelGraphic System
N°3 : Papier-Carton	4	16	Cartocongo, Pégál, Sacki, Samkha
N°4 : Métal	3	12	Cobega, Socembal, Socotole
N°5 : Fibres	3	12	Tisco, Tissakin, SCT Congo Tissu
N°6 : Verre	1	4	Boukin
Total	25	100%	

Source : CEPI



(emballage en verre et couvercle importés)



(conditionnement en polymère – circuit de distribution réfrigéré en grande surface)

Cependant, il sied d'indiquer que d'après les prescrits du Décret n°0017/018 du 30 décembre 2017, la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets, films et autres emballages en plastique non biodégradables sont interdites en République Démocratique du Congo, à l'exception de :

La production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique destinés à l'usage médical; des sacs, sachets et films en plastique destinés aux activités agricoles; des sacs et sachets en plastique utilisés pour le ramassage des ordures; des films en plastiques utilisés dans le bâtiment et les travaux publics; des films en plastique destinés à emballer ou conditionner les produits hygiéniques à l'intérieur des unités de production, notamment mouchoirs en papier, serviettes et papiers hygiéniques; des films en plastique destinés à emballer les bagages pour le voyage au niveau des aéroports, des ports et des gares; des bouteilles d'eau et des boissons non alcoolisées en plastique des petits pots utilisés pour le conditionnement de certains produit alimentaires ,et pharmaceutiques ».

VII. NORMALISATION

Pour l'établissement des normes nationales, le Ministère de l'Industrie crée des commissions techniques chargées de produire des avant-projets de normes avant de les soumettre au Comité National de Normalisation pour leur adoption définitive.

A ce jour, la RDC dispose de 371 normes. La plupart d'entre elles ont été adoptées en normes nationales à partir des normes régionales et internationales.

Les secteurs concernés sont les suivants :

1. Normes sur l'Agro-alimentaire ;
2. Normes sur les ciments ;
3. Normes sur les grandeurs et unités fondamentales ;
4. Normes sur les aciers ;
5. Normes sur les bois ;
6. Normes sur l'évaluation de la conformité et management qualité ;
7. Normes sur l'électrotechnique ;
8. Normes sur les emballages en plastique ;
9. Normes sur les textiles ;
10. Normes sur les cuirs ;
11. Normes sur les allumettes ;
12. Normes sur la bière ;



13. Normes sur les boissons gazeuses.

Toutes ces normes ont fait l'objet de la publication au Journal Officiel.

VIII. PARAFISCALITE LIEE AU SECTEUR INDUSTRIEL

D'après l'Arrêté Interministériel n°016/CAB/MIN /IND /2017 et n°CAB/MIN/ FINANCES/2017/036 du 11/08/2017 portant fixation des taux des Droits, Taxes et Redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de l'Industrie, il est à noter que l'assujéti n'est tenu de payer que les taxes relatives à l'acte qui le concerne.

▪ DEPOT

LIBELLES DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	USD
BREVET	
- Personne physique	120
- Personne morale	300
Marque, logo, étiquette, emballage, marque collective	150
Taxe supplémentaire au-delà de la 3 ^{ème} classe (par classe)	50
Dessin et/ou modèle Industriel	80
Dénomination commerciale, raison sociale, nom commercial ou enseigne lumineuse, nom de domaine	250
Indication géographique (de provenance)	250
Slogan publicitaire	150
Consultation des registres (recherche d'antériorité)	
- Marque	80
- Dessin et /ou modèle industriel	40
- Dénomination	150
- Consultation du registre au-delà de la 3 ^{ème} classe (par classe)	40
- Brevet	50

▪ DEMANDE DE MODIFICATIONS

LIBELLES DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	USD
Cession brevet, marque, dessin et ou/modèle industriel, ...	
- Personne physique	300
- Personne morale	1.000
Renouvellement d'une marque	300



Renouvellement tardif d'une marque ou d'un modèle industriel sur taxe de retard)	
- Marque	150
- modèle	130
Modification du nom ou de l'adresse du titulaire d'une marque	220
Modification du nom ou de l'adresse du mandataire en PI	5 000
Modification du nom ou de l'adresse du titulaire d'un dessin et/ou modèle industriel	70
Modification de la description (mémoire descriptive) d'une demande de brevet par page	20
Surtaxe de renouvellement tardif d'un modèle et ou/dessin industriel (par objet)	80
Taxe supplémentaire de renouvellement d'une marque au-delà de la 3 ^{ème} classe (par classe)	120
Renouvellement de l'enregistrement d'un dessin et /ou modèle industriel (par objet)	160
Renouvellement de la dénomination commerciale, raison sociale, nom commercial ou d'une enseigne lumineuse	500
Surtaxe de renouvellement tardif de la dénomination commerciale	250
Demande de duplicata d'un certificat d'enregistrement ou d'un brevet	200
Fusion	220
Taxe d'apposition de la marque nationale de garantie par unité produite	0,1
Annulation ou radiation d'une marque	320

▪ REDEVANCE DE PRIORITE

LIBELLES DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	USD
Brevet	200
Marque	200
Modèle et/ou dessin industriel	100
Indication géographique	300

▪ INSCRIPTION

LIBELLES DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	USD
Contrat de licence (par marque)	500
Renouvellement d'un contrat de licence (par marque)	1.000
Renouvellement tardif d'un contrat de licence (par marque)	1400



■ DES DROITS

LIBELLES DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	USD
Brevet	
- Personne physique	220
- Personne morale	500
Marque	320
Modèle ou dessin industriel	180
Dénomination commerciale	500
Recours (par marque, dessin et/ou modèle industriel, dénomination et brevet)	1000

■ AGREMENT D'UN MANDATAIRE EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

LIBELLES DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	USD
Personne physique	800
Personne morale	1600

■ TAXES SUR LE TRANSFERT DES ROYALTIES

1. Les taxes sur le transfert des royalties, le savoir-faire d'entreprise et le contrat d'assistance ou know how sont payables conformément aux dispositions des articles 2.
2. A défaut des factures émises par le propriétaire, le montant à payer est celui payé au trimestre précédent.



▪ MAINTENANCE EN VIGUEUR D'UN BREVET

LIBELLES DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	MONTANT EN USD
Les annuités <ul style="list-style-type: none"> • De la 3^{ème} à la 5^{ème} année <ul style="list-style-type: none"> - Personne physique 50 - Personne morale 100 • De la 6^{ème} à la 10^{ème} année <ul style="list-style-type: none"> - Personne physique 100 - Personne morale 200 • De la 11^{ème} à la 15^{ème} année <ul style="list-style-type: none"> - Personne physique 200 - Personne morale 400 • De la 16^{ème} à la 20^{ème} année <ul style="list-style-type: none"> - Personne physique 400 - Personne morale 800 	
Retard de paiement des annuités par année de retard <ul style="list-style-type: none"> • Personne Physique 100 • Personne morale 200 	

IX. PROCEDURE DE CREATION D'ENTREPRISE ET AUTRES

En application des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les formes juridiques des entreprises **devant faire l'objet de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier** en République Démocratique du Congo sont les suivantes :

1. **L'établissement** (ou entreprise individuelle ou encore **Commerçant personne physique**);
2. La Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L) ;
3. La Société Anonyme (S.A) ;
4. La Société par Actions Simplifiée (S.A.S) ;
5. La Société en Nom Collectif(S.N.C) ;



6. La Société en Commandite Simple (S.C.S) ;
7. Le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

➤ **Procédure de création d'entreprise**

Tout investisseur qui souhaiterait créer son entreprise en R .D.C, doit s'adresser au Guichet Unique de création d'entreprise.

A Kinshasa :

E-mail : guichetuniquerdc@yahoo.fr / guce@guichetunique.cd

Tél : +243 822 284 008

Avenue de la Science, n°482, Commune de la Gombe (Référence : dans l'enceinte du Laboratoire de l'Office des Routes, en face de l'ITI-GOMBE), plus précisément, à l'étage du bâtiment abritant également le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe. Ou encore, dans l'enceinte du Tribunal de Commerce de Kinshasa/Matete, sur la 1^{ère} rue, Industriel à Limete.

A Lubumbashi

Immeuble Lumumba

Commune de Lubumbashi

Toutefois, l'investisseur peut solliciter l'accompagnement de l'ANAPI dans ce processus et ce, en sa qualité du Guichet Unique en matière d'investissement en R.D Congo.

Adresse : Croisement boulevard du 30 juin et l'avenue 1^{er}Mall (ex.TSF), n°33c, Commune de la Gombe

Site web : www.investindrc.cd

E-mail : anapi@investindrc.com

Tél : +243999925026

➤ **Eléments constitutifs du dossier**

1. **Lettre de demande de création d'entreprise** adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
2. Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au journal officiel² ; (pour les entreprises personnes morales)

2 Au regard des réformes opérées dans le cadre du climat des affaires, les statuts des sociétés à responsabilité limitée peuvent également être publiés ou sous-seing privé. Dans ce cas, le coût de création d'entreprise est réduit à l'équivalent de 110 USD.



3. Déclaration de souscription au capital social et de versement de ce dernier;
4. Preuve de libération du capital social (Bordereau de versement ou Attestation délivrée par une Institution bancaire ou de micro-finance dûment agréée dans l'Etat partie du siège social).

Pour la Société À Responsabilité Limitée (SARL), les parties fixent librement le montant du capital social. Il n'y a donc pas de capital minimum exigé **quand bien même la valeur nominale des apports ne devrait pas être inférieure à l'équivalent de 5.000 FCFA chacune (10 USD). Tandis que pour la Société Anonyme (SA) le capital social doit être l'équivalent d'au moins 10.000.000 FCFA (20.000 USD) lorsqu'elle ne fait pas appel public à l'épargne et de 100.000.000FCFA (200.000USD) dans le cas contraire. A ce montant du capital social pour la société anonyme s'ajoute, conformément à la législation fiscale congolaise, un droit proportionnel de 1% de la valeur du capital social (à la création, et éventuellement à l'augmentation du capital social ou à la prorogation de la durée de la société).**

5. Copie des pièces d'identité du Gérant et des Associés ;
6. Spécimen de signature du Gérant ;
7. Extrait du casier judiciaire (uniquement pour une personne physique) ;
8. Attestation de résidence (uniquement) pour une personne physique) ;
9. Copie du contrat de bail ou du Titre de propriété (uniquement pour une personne physique) ;
10. Photocopie de la pièce d'identité du propriétaire (uniquement pour une personne physique).

➤ Coût de création de l'entreprise

Personne Morale		Personne Physique
Société Anonyme	Autres formes	
80 USD	80 USD	30

Il sied de noter que pour l'inscription complémentaire au Registre de Commerce, le requérant doit présenter les documents suivants : Procès – verbal de l'Assemblée Générale de la société relative à l'objet de l'inscription complémentaire sollicitée et la Copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier existante.



➤ **Bureau de représentation ou de liaison**

En vertu de l'article 120-1-2 de l'Acte **uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique**, le bureau de représentation ou de liaison est un établissement appartenant à une société et il est chargé de faire le lien entre cette dernière et le marché de l'État partie dans lequel il se situe. Il n'est pas doté d'une autonomie de gestion et n'exerce qu'une activité préparatoire ou auxiliaire par rapport à celle de la société qui l'a créé.

Le bureau de représentation ou de liaison peut être l'établissement d'une société étrangère mais il est aussi soumis au droit de l'État partie dans lequel il est situé et il est immatriculé au RCCM conformément aux dispositions en vigueur.

Si l'activité du bureau de représentation justifie qu'il soit transformé en succursale, une demande de rectification au RCCM doit être formulée dans les trente (30) jours suivant un tel changement de situation.

➤ **Succursale**

La succursale est l'établissement commercial et industriel ou de prestations de services, appartenant à une société ou une personne physique et doté d'une certaine autonomie de gestion.

Elle n'a pas de personnalité juridique autonome, distincte de celle de la société ou de la personne physique propriétaire. Bien que devant être immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), cette immatriculation ne lui confère pas la personnalité morale ou juridique. Elle est faite pour raison de publicité.

La succursale peut être l'établissement d'une société ou d'une personne physique étrangère. Elle est soumise au droit de l'État partie dans lequel elle est située.

Quand elle appartient à une personne étrangère, la succursale doit être apportée à une société de droit, préexistante ou à créer, de l'un des États parties, deux ans au plus tard après sa création, à moins qu'elle soit dispensée de cette obligation par un Arrêté du Ministre chargé de commerce de l'État partie dans lequel la succursale est située.



➤ **Eléments constitutifs du dossier pour le bureau de représentation, filiale et succursale :**

1. Acte de décision de création du Bureau, Succursale, Société mère ou filiale, légalisé et visé par l'Ambassade de la RDC dans le pays où se trouve le requérant ;
2. Adresse physique ;
3. Nom du responsable ;
4. Pièce d'identité ;
5. Spécimen de signature ;
6. Statuts ;
7. Extrait « K bis » du Registre.

➤ **Obtention d'une concession agricole**

Le droit de jouissance d'un fonds foncier est appelé « concession ». Il n'est légalement établi que par un certificat d'enregistrement de la terre concédée par l'Etat. Il est inattaquable après 2 ans à dater de son établissement.

L'on distingue deux types de concessions : la concession perpétuelle, réservée aux congolais (sans limitation de délai) et les concessions ordinaires, accessibles aux congolais et aux étrangers (pour une durée de 25 ans renouvelable sans limitation).

Pour obtenir une concession ordinaire à usage agricole, les étapes suivantes sont à respecter :

a. Etape générale

- o Identification d'une terre (s'adresser au Ministère des Affaires Foncières ou à l'ANAPI) ;
- o Signature d'un accord avec l'autorité coutumière de la place, contre versement d'une somme d'argent et des biens matériels conformément à la coutume ;
- o Enquête de vacance de terre et bornage par les services compétents de l'Etat (services locaux du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Affaires Foncières) ;



- o Signature du contrat de concession (Conservateur des Titres Immobiliers du ressort) ;
- o Etablissement du certificat d'enregistrement par le Conservateur des titres immobiliers du ressort.

b. Etape spécifique

- o En fonction de la superficie à acquérir, les autorités compétentes ci-après interviennent pour l'approbation du contrat de concession :
- o Le contrat doit être approuvé par une loi pour les blocs de terres égaux ou supérieurs à 2000 ha ;
- o Le contrat doit être approuvé par ordonnance du Président de la République pour les blocs de terres supérieurs à 1000 ha et inférieurs à 2000 ha ;
- o Le contrat doit être approuvé par le Ministère des Affaires Foncières pour les blocs de terres de plus de 200 ha n'excédant pas 1000 ha ;
- o Le contrat doit être signé par le Gouverneur de Province pour les blocs de terres égaux ou inférieurs à 200 ha. Le Gouverneur de Province peut déléguer ses pouvoirs au Conservateur des Titres immobiliers pour les terres de moins de 50 ha.

➤ Protection de la propriété industrielle

- S'adresser par écrit au Secrétaire Général à l'Industrie en déposant un dossier complet contenant les éléments ci-après :
 - Lettre de motivation ;
 - Formulaires ;
 - Preuves de paiement des taxes et surtaxes.
- Après réception auprès du Secrétaire Général, ladite demande est transmise à la Direction de la Propriété Industrielle pour traitement approfondi :
 - Attribution des numéros provisoires et définitifs ;
 - Recherche d'antériorité ;
 - Visas de vérification des Autorités (Chef de Bureau, Chef de Division et Directeurs) ;

- Transmission du dossier à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Industrie pour signature des titres de propriété industrielle en 4 copies originales dont :
 - 2 copies sont remises au requérant ;
 - 1 copie pour l'archivage ;
 - 1 copie pour le journal officiel de la RDC en vue de sa publication pour son opposabilité à tous.

Il sied de préciser que la propriété industrielle concerne ce qui suit : le brevet, le slogan publicitaire, l'enseigne lumineuse, la marque, le dessin ou modèle industriel, dénomination commerciale, le logo de la dénomination, etc.

X. CLIMAT DES AFFAIRES

La R.D Congo est engagée depuis l'année 2001 dans un vaste programme d'assainissement de son environnement des affaires et des investissements. Plusieurs réformes ont été opérées récemment en fonction des indicateurs ci-dessous du Rapport Doing Business de la Banque Mondiale. Il s'agit des réformes suivantes :

➤ **Indicateur Création d'Entreprise**

- Informatisation du RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) ;
- Numérisation de la recherche de la dénomination sociale pour la création d'entreprise au Guichet Unique de Création d'entreprise;
- Extension du Guichet Unique de Création d'Entreprise en Provinces (ouverture de deux antennes à Kinshasa, soit Gombe et Matete) ;
- Suppression de l'autorisation maritale requise jadis à la femme mariée pour la création d'entreprise et l'exercice des activités commerciales ;
- Libéralisation de la profession de Notaire.

➤ **Indicateur Permis de construire**

- Nouvelle simplification du mode de calcul de la taxe de bâtisse pour le rendre facilement calculable et compréhensible par tous ;



- Nouvelle réglementation de la délivrance du Permis de construire dans le but de simplifier le processus de son obtention ;
- Simplification du processus de délivrance du permis de construire par la délégation de la signature (signature du Permis de construire avant sa délivrance ramenée au niveau de l'Administration, soit au Secrétaire Général à l'Urbanisme et Habitat pour les immeubles relevant de la compétence du Pouvoir Central et aux Chefs de Divisions de l'Urbanisme pour les immeubles relevant de la compétence des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées).
- Simplification des procédures d'obtention du Permis de construire de 12 à 9 : ((i) dépôt et ouverture du dossier, (ii) instruction du dossier, (iii) descente sur terrain, (iv) taxation, (v) paiement à la banque, (vi) apurement de la preuve de paiement, (vii) préparation du permis de construire et transmission du dossier pour signature, (viii) signature du permis de construire et (ix) octroi du permis de construire.
- Instauration du régime des « **assurances** » dans la délivrance du Permis de construire (s'étendant sur une période de 10 ans (garantie décennale), comptant à partir de la réception définitive de l'ouvrage par le maître d'ouvrage ou son mandataire).

➤ **Indicateur Transfert de propriété**

- Augmentation du nombre des circonscriptions foncières dans la Ville de Kinshasa de 5 à 10 ;
- Réduction du taux des droits proportionnels perçus à l'occasion de la mutation immobilière de 6 à 3% de la valeur vénale de l'immeuble ;
- Redynamisation et renforcement des services contentieux du Ministère des Affaires Foncières ;
- Fixation de délais stricts dans la résolution des litiges fonciers au niveau administratif (20 jours ouvrables après la descente sur terrain) ;
- Rappel du caractère non obligatoire du recours à l'Avocat lors de la mutation immobilière et de la qualité légale de « **Notaire Foncier** » du Conservateur des Titres Immobiliers, notamment dans la rédaction et la légalisation des actes de mutation immobilière ;
- Sécurisation obligatoire des titres fonciers et immobiliers;



- Numérisation progressive du cadastre foncier par la mise en place d'une base des données sécurisée, logée dans un serveur national.

➤ **Indicateur Accès à l'électricité**

- Consolidation du Guichet Unique de traitement des dossiers de demande de raccordement à l'électricité moyenne tension ;
- Intégration de la procédure de demande du Permis d'excavation délivrée par l'OVD au sein du Guichet Unique de traitement des dossiers de demande de raccordement à l'électricité moyenne tension de la SNEL ;
- Délivrance du Permis d'excavation (autorisation des travaux de coupure et réparation de la chaussée pour le raccordement à l'électricité moyenne tension) endéans les cinq jours ouvrables après la demande ;
- Recours obligatoire au site web de la SNEL www.snel.cd pour formuler toute demande de raccordement à l'électricité moyenne tension (dématérialisation du processus de demande de raccordement à l'électricité moyenne tension et obligation faite à tout opérateur économique de ne formuler sa demande de raccordement qu'en ligne) ;
- Amélioration du site web et de la connexion internet au réseau de la SNEL pour faciliter les demandes obligatoires de raccordement en ligne ;
- Intégration du formulaire de demande du Permis d'excavation au sein du site web de la SNEL (téléchargeable).

➤ **Indicateur Paiement des taxes et impôts**

- Institution d'un formulaire unique de déclaration et de paiement mensuel des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations dus à la DGI, la CNSS l'INPP et l'ONEM.
- Mise en place d'un Guichet Unique de Paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations.
- Mise à disposition du formulaire unique sur le site web de la DGI.

➤ **Indicateur Commerce transfrontalier**

- Opérationnalisation de la plate-forme électronique de la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE) ;



- Dématérialisation des procédures du commerce extérieur, à l'import et à l'export ;
- Recours obligatoire à la plate-forme électronique de la SEGUCE pour toute opération de pré-dédouanement et de post-dédouanement ;
- Intégration effective de tous les services intervenant dans le commerce extérieur au sein de la plate-forme électronique de la SEGUCE ;
- Interconnexion entre la plate-forme électronique de la SEGUCE et le Logiciel Sydonia Word de la douane en vue d'un échange des données entre le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur et le Guichet Unique de dédouanement de la douane en phase de dédouanement ;
- Simplification des procédures d'Impot-Export au travers du manuel des procédures harmonisées applicables au Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur ;
- Renforcement de la capacité opérationnelle des agents de la douane par la mise en place des indicateurs de performance des agents de la douane avec comme finalité la célérité dans le traitement des dossiers ;
- Mise en place du système de suivi électronique de la cargaison et autres marchandises.

D'autres réformes de grandes envergures sont envisagées pour rendre davantage l'environnement congolais des affaires attractif et l'une des meilleures destinations des investissements en Afrique.

L'assainissement du climat des affaires étant l'une des variables qui conditionnent l'attractivité des investissements dans un pays donné, la nouvelle équipe dirigeante de l'ANAPI en fait son cheval de bataille.

C'est dans cette optique que plusieurs autres réformes sont prévues dans la feuille de route de l'exercice 2019 afin de rendre davantage compétitif l'environnement des affaires en RDC.





Activité du climat des Affaires à Pullman, 2018.

XI. SECURITE ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS EN RDC

Les investisseurs et leurs investissements sont sécurisés en R.D Congo. Les efforts d'assainissement entrepris au pays font de ce dernier un Etat de droit propice aux investisseurs. A ce titre, le Rapport Doing Business 2015 de la Banque Mondiale avait classé la RDC parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde.

Par ailleurs :

- Le droit de propriété privée et la liberté du commerce et de l'industrie sont garantis tant par la Constitution que par le Code des Investissements ;
- L'égalité de traitement entre tous les investisseurs nationaux et étrangers est également garantie (pas de discrimination) ;
- L'interdiction de la nationalisation et de l'expropriation, sauf pour des raisons d'utilité publique et moyennant une juste et équitable indemnisation ;
- La liberté totale de transfert à l'étranger des revenus générés par les investissements au pays ;
- L'adhésion de la RDC au droit moderne des affaires en Afrique (OHADA) ;



- L'appartenance de la R.DCongo à la MIGA (Multilatéral Investment Guarantee Agency), du groupe de la Banque Mondiale,
- Le respect des droits acquis par les investisseurs ;
- L'appartenance à l'ACA (Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique) et au CIRDI (Centre International pour le Règlement des différends en matière d'investissement basé à Washington City), etc.
- Plusieurs conventions bilatérales de promotion et de protection réciproque des investissements signées par la RDC avec divers pays.

XII. ANAPI : SERVICE D'ACCUEIL, DE FACILITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEURS

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements est un Etablissement Public à caractère technique dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Elle est sous la tutelle du Ministère du Plan.

En sa qualité d'organe technique du Gouvernement de la R.D Congo en matière de promotion des investissements, l'ANAPI offre divers services aux investisseurs et ce, avant, pendant et après l'installation des investisseurs.

XII.1. Services offerts avant l'installation de l'investisseur

- Fourniture d'informations ;
- Organisation de séjours :
 - Obtention des visas ;
 - Facilitation des contacts et audiences auprès des autorités nationales.
- Recherche des partenaires locaux et étrangers ;
- Accompagnement administratif pendant la prospection.

XII.2. Services offerts pendant l'installation

- Accompagnement pour :
 - la création des sociétés;
 - l'obtention des visas d'établissement ;
 - l'obtention des licences particulières.
- Octroi des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux dans le cadre du Code des Investissements.



XII.3. Services offerts après l'installation

- Plaidoyer auprès des services étatiques ;
- Information sur les appels d'offres lancés par l'Etat ;
- Intervention en cas de difficultés auprès des administrations congolaises.

En plus de divers services susmentionnés rendus aux investisseurs, l'Agence est également chargée de :

- Assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays ;
- Plaidoyer à la promotion d'une image positive de la R.D. Congo comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
- Identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissement ;
- Assurer aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence.



Visite de la société Auphar par les agents et cadres de l'Anapi

XIII. SITUATION MACRO ECONOMIQUE

Après l'indépendance de la R.D. Congo en 1960, l'économie de la R.D. Congo était en pleine expansion avec un taux de croissance de l'ordre de 9,7% en 1970. Après cette période de gloire, cette économie a connu le revers de la médaille jusqu'à atteindre un taux de croissance négatif de l'ordre de -13,5% en 1993. Cette contreperformance s'explique par l'éboulement des mines de Kamoto dans l'ex. Province du Katanga, les pillages de triste mémoire de 1991 et 1993 dans la plupart des Provinces du pays et ayant favorisé le ralentissement de l'activité économique, la mauvaise gouvernance économique, etc. Le désarroi du tissu économique avait favorisé de manière substantielle le dysfonctionnement du système bancaire et le désinvestissement de la plupart des banques commerciales.

Depuis 2001, d'importantes réformes économiques ont été introduites, ayant comme axes prioritaires :

- La libéralisation de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale (minier, pétrolier, prix, change, etc.) ;
- L'adoption du système de taux de change flottant ;
- La réduction de certains taux de la fiscalité intérieure ;
- La mise en place de nouveaux textes de lois incitatives destinées à favoriser la liberté du commerce et de l'industrie ;
- L'adoption de nouvelles lois incitatives ayant pour but de permettre l'exploitation des ressources naturelles et la promotion des investissements (Codes des Investissements, Minier, Forestier, des assurances et autres, etc.

Ce train de mesures a entraîné la stabilité des paramètres macroéconomiques dont le taux de croissance économique qui atteint près de 9% entre 2013 et 2014, le taux d'inflation passé de 53% en 2009 à 1% en 2015, le taux de change etc.

Les performances économiques réalisées par la RDC au cours de l'exercice 2015 lui ont permis d'être classée parmi le top dix des économies du monde, avec un taux de croissance du PIB réel supérieur à 7% contre une moyenne de 3,5% en Afrique subsaharienne.

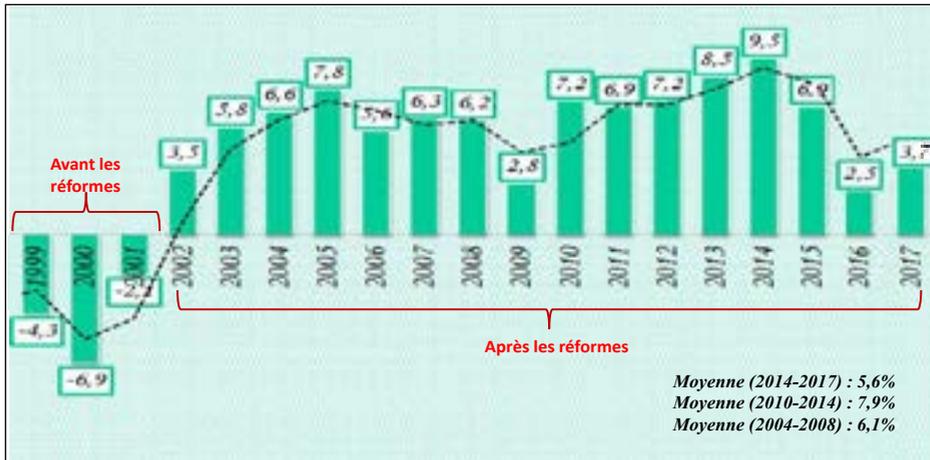
Cependant, selon la Banque centrale du Congo, la décroissance économique de la RDC en 2016 s'explique notamment, par le ralentissement de l'activité économique des pays émergents, notamment la Chine, occasionnant la chute



des cours des matières premières et autres effets néfastes sur l'économie de l'Afrique et particulièrement sur celle de la RDC.

Concernant le taux de croissance du PIB, après avoir connu une chute en 2016 soit 2,5%, celui-ci s'est situé en 2017 à 3,7%. Avec la relance de la production du cobalt et autres produits, la RDC espère que ce taux connaîtra une fois de plus l'augmentation en 2018.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance économique en %



XIV. LES PROJETS A LA PORTEE DE TOUS

Dans le secteur industriel, la RDC offre aux investisseurs tant nationaux qu'internationaux de nombreux projets dans lesquels ils peuvent investir sur une base gagnant-gagnant. Ils concernent plusieurs filières notamment : les matériaux de construction, l'agro-industrie, l'industrie minière et métallurgique, ainsi que la filière d'emballages.



IDEES DE PROJETS A DEVELOPPER PAR PROVINCE (Ancienne configuration territoriale)

1. Province du Kongo Central

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Cout du projet en USD/usine (à réévaluer)	Résultats attendus	Emplois à créer
Agro-Industrie	Noix de palme	8 usines de production d'huile de palme	Bas Fleuve (Luki, Tshela, Kanyati, Kolo)	30.000.000	Production industrielle : - 17.500T d'huile de palme - d'huile palmiste	400
		2 usines de production de biocarburant	Boma, Matadi	156.000.000	Production : - du biodiésel - de la glycérine	40
	Canne à sucre	2 nouvelles sucreries	Kwilu-ngongo	51.000.000	- Production de 660T de sucre par jour - production électrique de 16 MW - production de 13 millions de litre d'éthanol par an	200

Matériaux de construction	Le calcaire	2 nouvelles cimenteries	Cataractes (luflu/kimpese, Kiasin-kolo)	300.000.000	Production de 1.200.000T de ciment par an	800
		3 usines à chaux vive et chaux éteinte	Cataractes (songololo)	4.000.000	- Production de la chaux vive. - Production de la chaux - Production de la craie scolaire	120
	Argile	1 industrie de céramique	Mbanza-Ngungu	60 000 000	Production des carreaux, faïences, briques réfractaires	30
Filière Emballages	Le sable siliceux	2 usines de production des verres à vitre	Bas-fleuve (Moanda)	45.000.000	Production des verres à vitre	60
		2 usines de production des bocaux en verres	Bas-fleuve(Boma)	8.000.000	Production des bocaux en verre	50
	Matière plastique	2 usines de fabrication des emballages en plastique	Matadi et Boma	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50



2. Province du Kwilu, Kwango et Mai-Ndombe

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/ usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
		4 usines de production de la margarine	Kikwit, Bandundu ville	10.000.000	Production locale de la margarine	80
		1 biscuiterie à base de soja	Kikwit	13 000 000	Production de biscuits à base de soja	40
		3 usines de biocarburant	Kikwit, Kenge, plateau de bateke	156.000.000	Production locale du biocarburant (bioéthanol)	30
	Légumineu-ses et légume (tomate, Gombo, Piment, aubergine, amarante...)	3 deshydrateurs pour séchage des légumes et légumineuses	Bandundu ville, Kenge, kikwit	45.000 à 100.000	Séchage de 200T de légume par an	30
		3 usines de conservation des légumes et légumineuses dans des bocaux (haricot, tomate, niébé)	Kikwit, kenge, bandundu ville...	20.000.000	Conditionnement de tomate, haricot et niébé	90

3. Province du Maniema

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer	
	Banane plantain	4 deshydrateurs pour séchage de banane plantain	Kasongo, pangi, kabambara et kalima	45 000 à 100 000	Séchage rapide de banane plantain	40	
		3 usines de fabrication de chips de bananes	Kalima, kindu et kasongo	8.500.000	Production de chips de bananes	45	
		8 biscuiteries	Kindu, kasongo, kalima, kabambara	7.000.000	Production de biscuit	80	
		2 usines de torréfaction du café	Kasongo et kibombo	10. 000.000	Séchage rapide du café	50	
	Café	2 usines de production de café moulu et instantané	Kasongo, kibombo		12.000.000	Production du café moulu et instantané	50
		6 usines d'eau minérale	Kindu, kasongo et kalima, Punia, Lubutu, Kabambara		10.000.000	Production d'eau minérale	120
	bovin	2 charcuteries	Kindu, et kasongo		400 000	Production de la charcuterie	30
		2 usines pour emballage métallique des produits alimentaires	Kindu, kalima		A déterminer	Production des boîtes de conserve	20
Filière Emballages	Etain	2 usines de production des feuilles d'étain pour emballer les produits alimentaires	Kindu, kalima	A déterminer	Production des feuilles d'étain pour emballer les produits alimentaires (viande)	20	



4. Province du Nord-Kivu

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/ usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
	Café	5 usines de torréfaction de café	Béni, Butembo, Rutshuru, Masisi, Lubero	10 000 000	Séchage rapide des grains de café	125
		5 usines de production de café moulu et instantané	Béni, Butembo, Rutshuru, Masisi, Lubero	17 000 000	Production de café moulu et instantané	50 20
	Thé	2 Usines de séchage et du traitement de thé	Buruhe, Mweso	8 000 000	Séchage et production de thé	40
	Cacao	2 usines de production de chocolat	Béni, Butembo	15 000 000	Production de chocolat	50
	Poissons	2 des hydrateurs pour séchage de poissons	Vitshumbi, Nyakakoma	13 000 000	Séchage rapide des poissons	60
	Volailles (poules)	5 usines de production d'œufs et de poulets de chair	Béni, Butembo, Rutshuru, Masisi, Lubero	10 000 000	- Production de 2000 poulets de chairs par jour - production de 8 000 œufs par jour.	100
		5 usines de production de la mayonnaise	Béni, Butembo, Rutshuru, Masisi, Lubero	12 500 000	Production de mayonnaise	125

Matériaux de construction	Calcaires	3 usines de production de ciment	Katale, Gisiza, Kivungu	500 000 000	Production locale de 100 000 tonnes de ciment/an	900
		4 usines à chaux vive et chaux éteinte	Katale, Gisiza, Kivungu, Goma	4.000.000	- Production de la chaux vive. - Production de la chaux éteinte - Production de la craie scolaire	160
Matériaux de construction	Matière plastique	2 usines de fabrication des produits en plastique	Goma et Beni	1.000.000	Production des PVC, chaises, mousses et autres objets domestiques.	50
		4 usines de production de granulats	Goma	5.000.000	Production de granulats	80
	Les roches volcaniques	4 usines de production de ciment	Goma	200 000 000	Production de 50.000T de ciment/an	240
		1 usine de fabrication des verres spéciaux	Goma	27.000. 000	Production d'équipements de façades des immeubles modernes	40
		2 bijouteries	Goma	10.000.000	Production des bijoux en or	30



5. Province Tshopo

Fillières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
Agro-industrie	Oléagineux (Noix de palme, coton)	6 usines de production d'huile de palme	Mumbere, Isiro, Buta	30 000 000	Production industrielle d'huile de palme	300
		3 usines de raffinerie d'huile de palme	Mumbere, Isiro, Buta	18 000 000	Production industrielle d'huile de palme raffinée	90
Matériaux de construction	Le calcaire	1 cimenterie	Maiko	250 000 000	Production de 500.000T de ciment par an	350
		3 usines pour la production de la chaux vive, chaux éteinte et des crates scolaires	Maiko	4 000 000	Production de la chaux vive. Production de la chaux éteinte Production de la craie scolaire	120

6. Province Sud-Kivu

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
Agro-industrie	Riz paddy	3 décortiqueuses	Shabunda	900 000	Séchage rapide du riz paddy et production du riz	60
	Haricots	6 deshydrateurs industriels pour séchage des haricots	Walungu, Kalehe	45 000 à 100 000	Séchage rapide de haricots	60
		2 usines de conservation des haricots dans des bocaux	Bukavu, walungu	20 000 000	Production de boîtes de conserve de haricots	60



Matériaux de construction	Matière plastique	2 usines de fabrication des produits en plastique	Bukavu et Uvira	1.000.000	Production des PVC, chaises, mousses et autres objets domestiques.	50
	Le calcaire	2 nouvelles cimenteries	Katana	500 000 000	Production de 500 000 T de ciment par an	350
		2 usines de production de la chaux vive, chaux éteinte et des craies scolaires	Katana	4 000 000	Production de la chaux vive Production de la chaux éteinte Production de la craie scolaire	80
		4 bijouteries	Kamituga, Twangiza, Namoya, Lubushwa	10 000 000	Production des bijoux en or	20
Filière Emballages	Matière plastique	2 usines de fabrication d'emballages en plastique	Bukavu et Uvira	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50
	Déchets plastiques	2 usines de recyclage des déchets plastiques	Bukavu et Uvira	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50

7. Provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami et Tanganyika

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/usines	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
Agro-Industrie	Légumineuses, légume (tomate, Gombo, Piment, aubergine, amarante...)	6 des hydrateurs pour séchage des légumes et légumineuses	Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kamina, Kalemie, Kanyama	45 000 à 100 000	Séchage des légumes et légumineuses par an	60
		5 usines de conservation de légumineuse dans des bocaux (haricot, tomate, niébé)	Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kamina, Kalemie	20.000.000	Conditionnement de tomate, haricot et niébé	75
	Fruits (ananas, orange, mangue, Papaye...)	5 des hydrateurs pour séchage des fruits	Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kamina, Kalemie	45 000 à 100 000	Séchage de 10T de fruits par jour	50
		5 usines de production de Jus	Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kamina, Kalemie	25.000.000	Production de 1000 litres de jus par jour	100
Matériaux de construction	Matière plastique	8 usines de fabrication des produits en plastique	Lubumbashi, Kolwezi, Kamina, Kalemie	1.000.000	Production des PVC, chaises, mousses et autres objets domestiques.	200
	Le calcaire	4 nouvelles cimenteries	Kundelungu, Likasi, Lubud, Kalemie	300.000.000	Production de 1.500.000T de ciment par an	1600
		5 usines à chaux vive, chaux éteinte et de la craie scolaire	Kundelungu, Kalemie, Lubudi,, Likasi, Lubumbashi	4.000.000	Production de la chaux vive Production de la chaux éteinte Production de la craie scolaire	200
		2 usines de fabrication des verres spéciaux	Kalemie, Lubumbashi	27.000.000	Production d'équipements de façades des immeubles modernes	80
		2 bijouteries	Kalemie, Lubumbashi	A déterminer	Production des bijoux en or	60



8. Province du Kasai-Central

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/ usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
Agro-industrie	Oléagineux (Noix de palme, arachide, soja)	3 usines de production d'huile de palme	Ilebo, Ndemba, tshimbulu	20 000 000	Production industrielle d'huile de palme	90
		3 usines de raffinerie d'huile de palme	Ilebo, Ndemba, tshimbulu	13 000 000	Production industrielle d'huile de palme raffinée	75
		3 usines de production de la margarine	Kananga et Ilebo, Ndemba	9 000 000	Production locale de la margarine	60
	Bovins(Vaches)	2 charcuteries	Luiza , Kananga	450.000	Production de la charcuterie	30
Valorisation minière	Diamant de joaillerie	1 usine de production des bijoux en diamant	Tshikapa	A déterminer	Production des bijoux en diamant	30
	Les moellons	4 usines de granulats	Lubi, Lulua, Nganza, Lunyenge	8.000.000	Production de granulats	80
Filière emballage	Matière plastique	2 usines de fabrication d'emballages en plastique	Kananga et Tshikapa	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50

9. Province du Kasai-Oriental

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Coût du projet en USD/ usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
Agro-industrie	Oléagineux (Noix de palme, arachide, coton)	2 usines de production d'huile de palme	Miabi	30.000.000	Production industrielle de 17.500T d'huile de palme	100
		2 usines de raffinerie d'huile de palme	Miabi ,Mbuji-mayi	18.000.000	Production industrielle d'huile de palme raffinée	60
	Farine de blé	3 boulangeries	Mbuji-mayi, Muene-ditu, lodja, Mwabi	15.000.000	Production du pain et de la pâtisserie	60
Matériaux de construction	Le calcaire	1 cimenterie	Lubilanji	1.000.000.000	Production de 1.500.000T de ciment par an	1000
		2 usines à chaux vive, chaux éteinte et de la production de la craie scolaire	Lubilanji ,Mbuji-mayi	4.000.000	-Production de la chaux vive. -Production de la chaux éteinte -Production de la craie scolaire	80
	Le bois	Création 3 cités de la menuiserie-ébénisterie	Mbuji-mayi, Mweneditu, Loja	25.000.000	Production d'équipements en bois	90
Filière emballage	Matière plastique	2 Usines de fabrication d'emballages en plastique	Mbuji-mayi et Lodja	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50
	Déchets plastiques	2 usines de recyclage des déchets plastiques	Mbuji-mayi et Lodja	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50

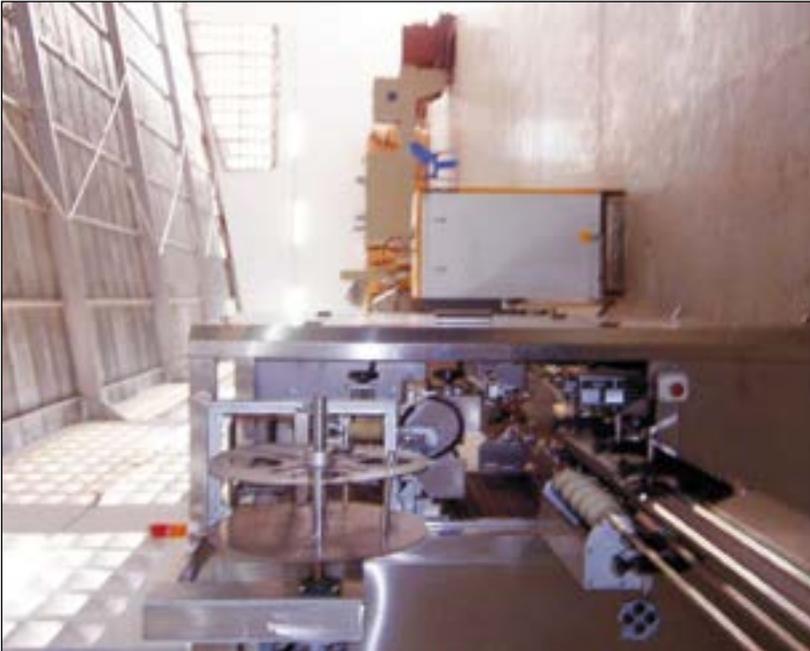


10. Province de l'Equateur, Mongala, Nord et Sud Ubangi

Filières	Type de ressource à valoriser	Projets identifiés par ressources	Localisation du projet	Cout du projet en USD/ usine	Résultats attendus	Nombre d'emplois à créer
Agro-industrie	Oléagineux (Noix de palme, arachide, soja, coton)	14 usines de production d'huile de palme	Basankusu, Bokungu, Ikela, Ibinga, Bosonja, yalingimba, Ebondo	30 000 000	Production industrielle de 17 500 T d'huile de palme et de l'huile palmiste	700
		4 usines de raffinerie d'huile de palme	Basankusu, Bokungu, yalingimba, mbandaka	18 000 000	Production industrielle d'huile de palme	120
		2 usines de production de chips de patates douces	Sud-Ubangi, Tshuapa	8 500 000	Production de chips de patate.	40
	Riz paddy	6 usines de séchage et décorticage du riz paddy	Lisala, Bumba, Gemena	900.000	Production de 2 T de riz par heure	150
Matériaux de construction	Les bois	Création de 5 cités de la menuiserie-ébénisterie	Gemena, Lisala, Mbandaka, Boende, Gbadolite,	25 000 000	Production d'équipements en bois de qualité	150
Filière emballage	Matière plastique	2 usines de fabrication d'emballages en plastique	Mbandaka et Gbadolite	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50
	Déchets plastiques	2 usines de recyclage des déchets plastiques	Mbandaka et Gbadolite	1.000.000	Production d'emballages en plastique biodégradables (sachet et bouteilles)	50



Usine de fabrication de l'eau minérale dans la capitale diamantifère.



Usine de fabrication des papiers hygiéniques à Mbuji-Mayi.



Machine de stérilisation d'eau d'une usine à Mbuji-Mayi.



Machine de fabrication des papiers hygiéniques.

XV. INCITATIONS ACCORDEES AUX INVESTISSEURS

a. Code des investissements

i. Types des avantages accordés³

- Exonération de l'impôt professionnel sur les revenus (impôt des sociétés) ;
- Exonération de l'impôt foncier ;
- Exonération totale des droits d'entrée des équipements et autres matériels (neufs) et ce, à l'exclusion de la taxe administrative de 2% ;
- Exonération des droits proportionnels (uniquement pour les sociétés des capitaux) ;
- Exonération des droits de sortie des produits finis ;
- Exonération de la TVA, à l'importation sur les équipements et matériels des projets de création.

ii. Durée des avantages accordés

- Région économique A (Kinshasa): 3 ans à dater de l'exploitation ;
- Région économique B (Kongo-Central, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi): 4 ans ;
- Région économique C (les autres Provinces et Villes du Pays): 5 ans.

iii. Conditions d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements

- Etre une entité économique de droit congolais ;
- Garantir un taux de valeur ajoutée d'au moins 35% ;
- Garantir la disponibilité du coût d'investissement : 10.000 à 200.000 USD, pour les PME/PMI et plus de 200.000 USD pour les grandes entreprises ;

3 En sus des exonérations précitées, les PME et PMI bénéficient également de quelques autres avantages spécifiques dont l'exonération des équipements et autres matériels même d'occasion, l'exonération des intrants à titre de 1ère dotation, la déduction dans le bénéfice imposable, les sommes dépensées au titre de formation, de perfectionnement du chef d'entreprise ou de son personnel, de protection et conservation de la nature et d'autre part, à calculer leurs amortissements selon un mode dégressif.



- Investir dans un des secteurs d'activités éligibles au Code des Investissements dont l'industrie ;
- Soumettre à l'ANAPI, le projet d'investissement présenté selon le modèle légal annexé au Code des Investissements, avec la preuve de paiement des frais de dépôt, etc.

Frais de dépôt de dossier

- ✓ 1.000 USD pour une grande entreprise
- ✓ 500 USD pour une PME et PMI

b. Outre les avantages du Code des investissements, l'investisseur dans le secteur de l'industrie peut également solliciter les avantages du partenariat stratégique et de la loi agricole

b. Régime du partenariat stratégique sur la chaîne de valeur⁴

Outre les avantages du Code des Investissements, l'investisseur du secteur industriel peut également solliciter d'autres incitations

- Suspension de la taxe sur la valeur ajoutée, tant en régime intérieur qu'à l'importation, sur les matériels et matériaux de construction, équipements, pièces de rechange, les intrants et les matières premières destinés exclusivement au projet ;
- Suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les prestations de services effectuées dans le cadre de l'exploitation liée directement au projet ;
- Suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits intermédiaires et/ou finis, ainsi que les services et prestations de services produits par l'entreprise ;
- Exonération des droits et taxes à l'importation des biens, intrants, matières premières et équipements destinés au projet ;
- Rabattements des taxes perçues à l'initiative des différents Ministères et services d'assiette aux niveaux central, provincial et local ;
- Allègement des coûts de la rémunération de certaines prestations dans le cadre institutionnel ;
- Éligible au statut de partenaire privilégié vis-à-vis des administrations fiscales ;
- Application des tarifs préférentiels d'énergie par Kilowatt/Heure.

4 Cfr Décret n°13/049 du 06 octobre 2014 portant régime fiscal applicable aux entreprises éligibles au partenariat stratégique sur la chaîne de valeur.



L'investisseur œuvrant dans l'agro-industrie peut également bénéficier des avantages de la Loi agricole.

c. Loi agricole⁵ : pour les projets de l'agro-industrie

- Les charges liées à l'entretien du tronçon routier reliant la concession de l'exploitant agricole à la voie publique sont déductibles de la base imposable ;
- Les exploitants agricoles bénéficient d'un tarif préférentiel dans la consommation d'eau, d'énergie électrique et des produits pétroliers ;
- La consommation à des fins d'exploitation agricole de l'eau et de l'énergie produites par l'exploitant lui-même est exonérée de tous droits et taxes ;
- L'exploitant agricole industriel est autorisé à constituer en exemption d'impôt, une provision ne dépassant pas 3% du chiffre d'affaires de l'exercice pour la réhabilitation des terres arables exploitables, la prévention de risques majeurs et des calamités agricoles. Cette provision est utilisée dans un délai de deux ans ; à défaut, elle est réintégréée dans la base imposable de l'année qui suit l'expiration du délai défini ci-dessus ;
- A l'exclusion des redevances administratives, les intrants agricoles importés, destinés exclusivement aux activités agricoles sont exonérés des droits et taxes à l'importation ;
- Les produits agricoles sont exonérés de droits et taxes à l'exportation ;
- Les redevances et frais en rémunération des services rendus par les organismes publics intervenant aux postes frontaliers ne peuvent dépasser 0,25% de la valeur des produits exportés ;
- Les superficies bâties et non bâties affectées exclusivement à l'exploitation agricole sont exemptées de l'impôt foncier ;
- Tout matériel roulant affecté exclusivement à l'exploitation agricole est exempté d'impôt.

5 Loi n°11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture.



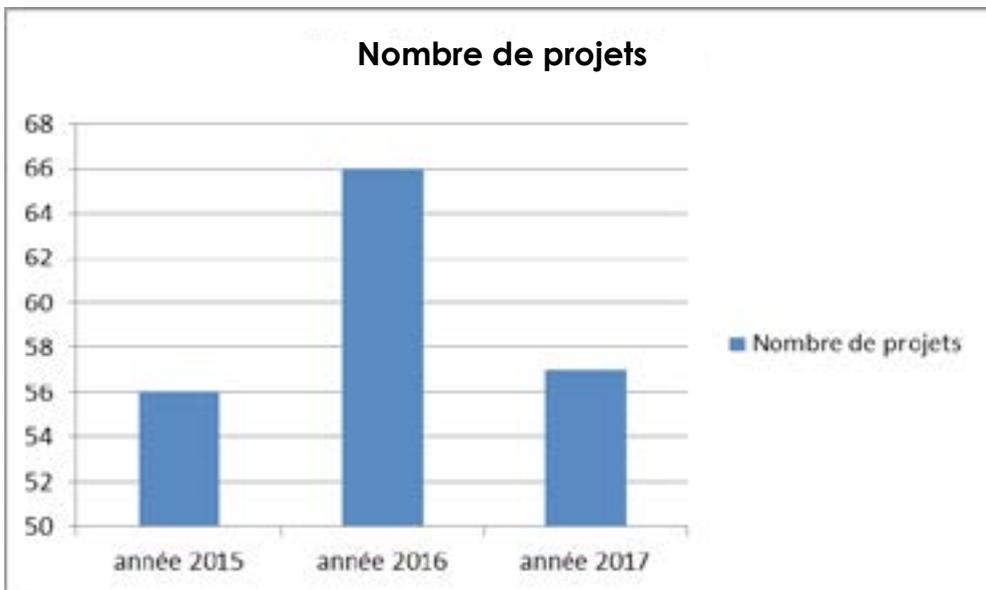
XVI. STATISTIQUES DES PROJETS AGREES AU CODE DES INVESTISSEMENTS

Tableau 13 : Evolution générale des projets entre 2015 et 2016

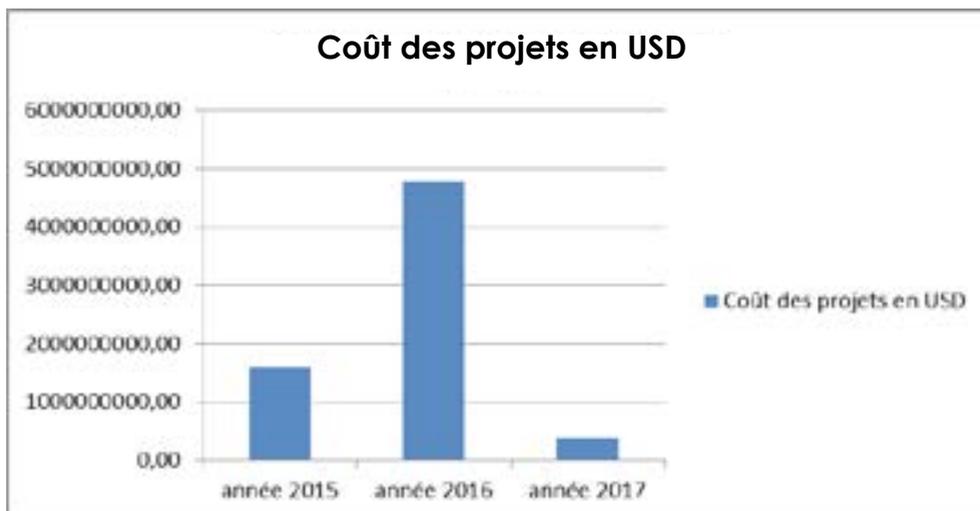
	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Nombre de projets	56	66	57
Coût des projets en USD	1 580 768 758	4 767 785 300	3872333324
Emplois à créer	3 893	14 486	9048

Source : ANAPI/Direction des Agréments

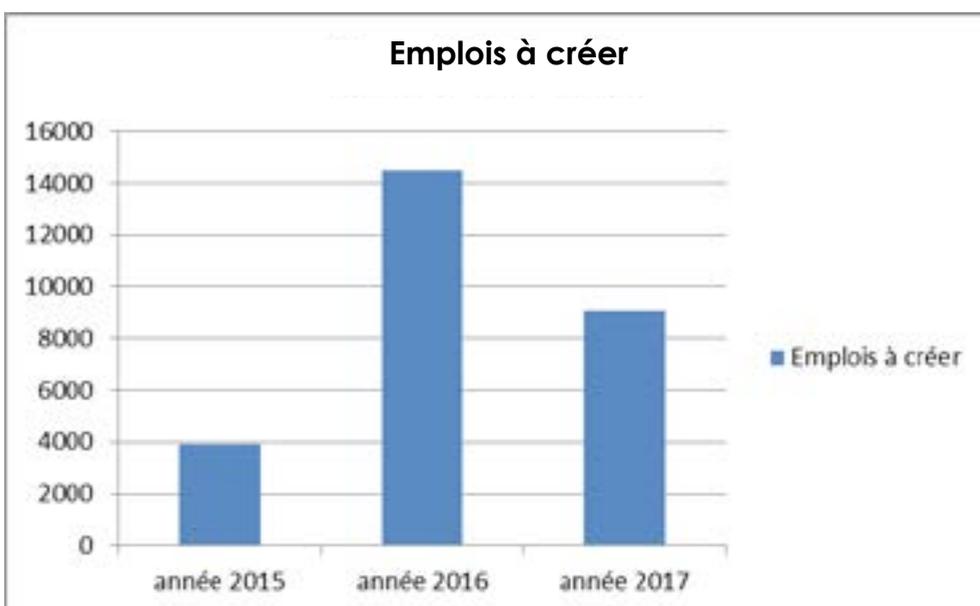
Graphique 11 : Evolution par rapport au nombre de projets



Graphique 12 : Evolution par rapport au coût de l'investissement



Graphique 13 : Evolution par rapport au nombre d'emplois à créer



Le tableau n°13 ci-dessus montre que le nombre des projets agréés est passé de 56 à 66 entre 2015 et 2016, soit une augmentation de 18%, le coût des projets a enregistré une hausse de 202% allant de 1 580 768 758 USD à 4 767 785 300 USD, tandis que les emplois à créer se sont accrus de 272% allant de 3 893 emplois à créer en 2015 à 14 486 emplois à créer en 2016. En 2017 par contre, le nombre de projets a connu une régression par rapport à 2016 de 13,6%, soit de 66 à 57 projets. Cette régression s'observe également pendant la même période en ce qui concerne le coût d'investissement et les emplois à créer.



Tableau 14 : Evolution des projets par secteur d'activité entre 2015 et 2016

Secteurs d'activité	2015				2016				2017			
	Nombre des projets	Coût des projets en USD	Emplois à créer	Nombre des projets	Coût des projets en USD	Emplois à créer	Nombre des projets	Coût des projets en USD	Emplois à créer	Nombre des projets	Coût des projets en USD	Emplois à créer
Services	28	1 309 779 193	2 792	26	2 735 682 942	2 247	36	3 119 771 971	5 857			
Industries	26	229 611 863	761	35	1 828 889 020	11 755	21	752 561 907	3 191			
Infrastructures	1	37 769 590	340	4	187 750 690	345	0	0	0			
Agriculture	1	3 608 112	46	0	0	0	0	0	0			
Total	56	1 580 768 758	3 939	65	4 752 322 652	14 347	57	3 872 333 824	9 048			

Source : Anapi/Direction des Agréments

Toutes choses restant égales par ailleurs, le secteur industriel vient après celui de services du point de vue du nombre de projets agréés et du coût d'investissement. Concernant les emplois à créer, la prédominance du secteur de service a été renversée en 2016 où, le secteur industriel prévoit la création de 11.755 emplois contre 2.247 emplois permanents au profit du secteur de services.



XVII. QUELQUES ADRESSES UTILES

N°	Entreprises	Cordonnées
1	ANAPI	www.investindrc.cd www.anapi.cd Téléphone : (+243)999925026
2	CADASTRE MINIER	www.cami.cd
3	Cimenterie de LUKALA « CILU »	Building du 30 juin – Boulevard du 30 juin B.P. 7.598 Téléphone : (243)817005794/817005793 E-mail :
4	DIJIMBA SPRL	Kinshasa – 13, Avenue Lubao, Ngaliema. Email : info@dijimba.com
5	PHATKIN	Kinshasa – 66, Avenue Kabalo, Gombe Email : phatkin@vodante.cd
6	GAANA SPRL	Kinshasa - 7 ^{ème} rue, Quartier Industriel, Limete
7	LEDYA SPRL	Kinshasa – 17, Avenue des Forgerons, Quartier Funa, Limete Tél : (+243)817000041
8	Cimenterie GCM –CCC	Générales des Carrières et des Mines Adresse : 419, Boulevard Kamanyola, Lubumbashi Province du Katanga Fax : +2432341041 ou +243234131 E-mail : gecamines.adg@starnet.cd
9	GROUPE AGRI ELWYN BLATTNER	Adresse : Route des Poids Lourds 2 – Kinshasa Téléphone (+243)851303685 /0997599280 E-mail : contact@gbedrc.com
10	S.C.A.M MAYUMBE	E-mail : scam@gbedrc.com



11	BUSIRA LOMAMI Equateur COMPAGNIE DE COMMERCE ET DES PLANTATIONS	E-mail : ble@gbedrc.com E-mail : ccp@gbedrc.com
12	SCC BINGA – SOCIETE DE CULTURES CONGOLAISES	E-mail : binga@gbedrc.com
13	SCC BOSONDJO	E-mail : scb@gbedrc.com
14	ANGEL COSMETICS	Kinshasa – 17 ^{ème} rue Limete, Quartier Industriel, Limete Tél : (+243)813331333
15	DOVER COSMETICS LTD	Kinshasa – 6 ^{ème} rue Limete, 210, Limete Tél : (+243)999938871 Email : admin@rico.cd Site Web : http://www.rico.cd
16	GHANDOUR INDUSTRIE CONGO	Kinshasa – 13 ^{ème} rue Limete, Bld Lumumba, Q/Industriel Tél : (+243)819999081 Email : muriel.gic@vodanet.cd
17	JM COSMETICS	Kinshasa – 3715, Avenue Kingabwa, Limete Tél : (+243)998530888 Email : suks@gbs.cd Site web : http://amka.co.za/home
18	MARSAVCO	Kinshasa – 1, avenue Kalemie, Gombe Téléphone : (+243)810034102 Email : info@marsavco.com Site web : http://www.marsavco.com
19	COBRA TYRE & RUBBER Co	Kinshasa – Avenue Bobozo 3116, 17 ^{ème} rue Poids Lourds Téléphone : (+243)998629861 Email : cobra@gbedrc.com
20	FEMCO	Kinshasa – 10 ^{ème} rue, Commune de Limete Téléphone : (+243)999916207



21	JM COSMETICS	Kinshasa – Concession Onatra, Rond-point Forescom, Gombe Téléphone : (+243)815198265
22	PHARMAKINA	Kinshasa. Téléphone : (+243)998498602
23	PROMED	Kinshasa – Avenue Basisa 5 bis, Kingabwa Téléphone : (+243)819904650
24	CIDI – COMPAGNIE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ET D’INVESTISSEMENT	Kinshasa – 1370, Avenue de la Libération, Gombe. Téléphone. : (+243)817854444 Email : cidi.rdc@gmail.com
25	HYPER-PSARO	Lubumbashi – 17, chaussée Mzee Kabila Téléphone : (+243)818155302

Pour tout contact, adressez-vous à l’ANAPI

**Croisement Boulevard du 30 Juin et 1er Mall n°33 C
C/Gombe – Tél. (+243) 999925026
e-mail : anapi@investindrc.cd
Site web : www.investindc.cd**



TABLE DES MATIÈRES

I. DONNEES ADMINISTRATIVES ET SOCIO-ECONOMIQUES SUR LA R.D.CONGO.....	9
I.1. Carte administrative	9
I.2. Données administratives et socio-économiques	9
II. CADRE LEGAL ET ATTRIBUTIONS DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE	11
II.1. Cadre Légal.....	11
II.2. Attributions du Ministère de l'industrie	12
III. RAISONS D'INVESTIR DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL EN R.D.C.....	13
IV. ETAT DES LIEUX	17
V. VISION SECTORIELLE ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE.....	28
VI. DONNEES DU MARCHÉ.....	29
VI.1. Estimation des parts du marché congolais revenant au secteur industriel formel, informel et aux importations.....	29
VI.2. Industrie des matériaux de construction	30
VI.2.1. Industrie du ciment.....	30
I. CARTOGRAPHIE DES CIMENTERIES EN RDC.....	30
VI.3. Industrie des verres à vitres et céramiques.....	40
VI.4. Industrie agro-alimentaire.....	40
VI.4.1. Sous-filière huile de palme	41
VI.4.2. Sous-filière transformation des fruits	42
VI.4.3. Sous-filière manioc	43
VI.5. Industrie minière et métallurgique	44
VI.6. Industrie d'emballage	46
VII. NORMALISATION	48
VIII. PARAFISCALITE LIEE AU SECTEUR INDUSTRIEL	49
IX. PROCEDURE DE CREATION D'ENTREPRISE ET AUTRES	52
X. CLIMAT DES AFFAIRES	58
XI. SECURITE ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS EN RDC.....	62



XII. ANAPI : SERVICE D'ACCUEIL, DE FACILITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEURS	63
XII.1. Services offerts avant l'installation de l'investisseur	63
XII.2. Services offerts pendant l'installation	63
XII.3. Services offerts après l'installation.....	64
XIII. SITUATION MACRO ECONOMIQUE.....	65
XIV. LES PROJETS A LA PORTEE DE TOUS.....	66
1. Province du Kongo Central.....	67
2. Province du Kwilu, Kwango et Mai-Ndombe	69
3. Province du Maniema.....	70
4. Province du Nord-Kivu.....	71
5. Province Tshopo.....	73
6. Province Sud-Kivu	74
7. Provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami et Tanganyika	76
8. Province du Kasai-Central	77
9. Province du Kasai-Oriental	78
10. Province de l'Equateur, Mongala, Nord et Sud Ubangi	79
XV. INCITATIONS ACCORDEES AUX INVESTISSEURS	82
a. Code des investissements	82
b. Régime du partenariat stratégique sur la chaîne de valeur.....	83
c. Loi agricole : pour les projets de l'agro-industrie.....	84
XVI. STATISTIQUES DES PROJETS AGREES AU CODE DES INVESTISSEMENTS.....	85
XVII. QUELQUES ADRESSSES UTILES	89





MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2018

Imprimé en RDC - Printed in DRC

www.mediaspaul.cd